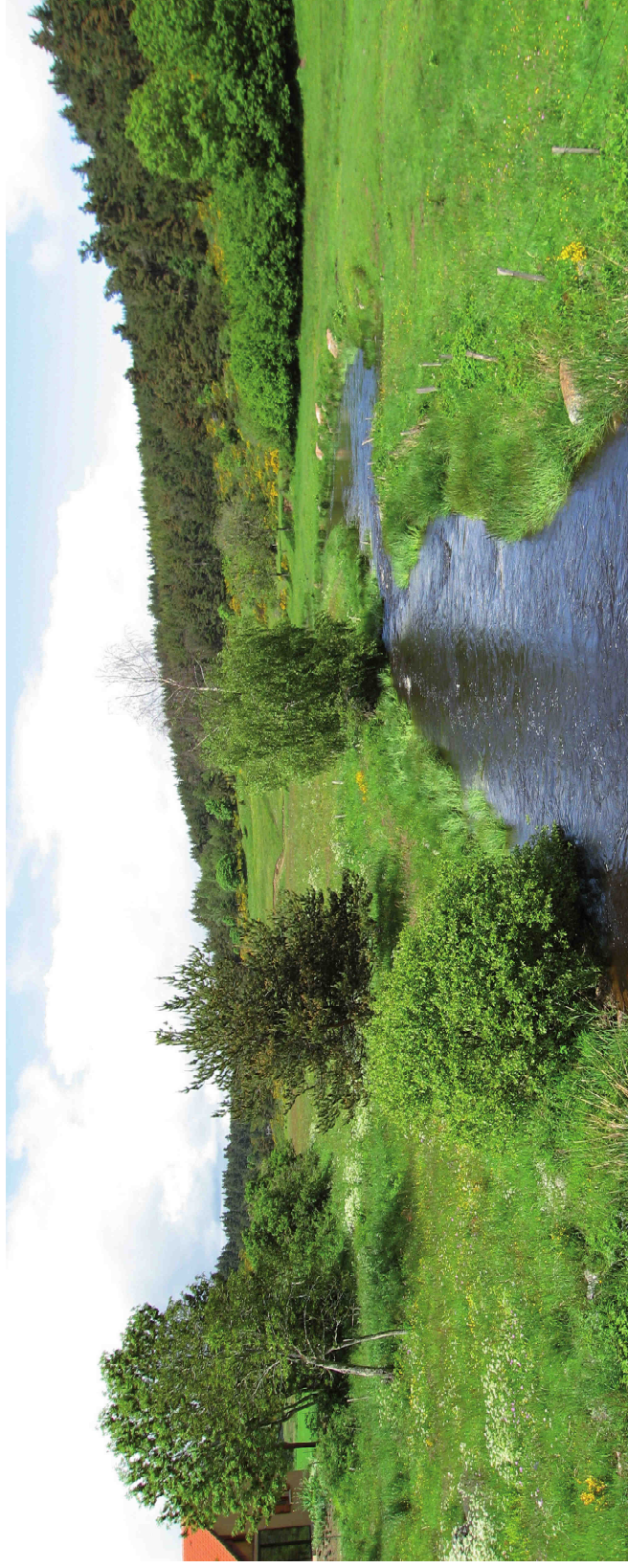


COMMUNE DE PIERREFICHE ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

PHASE DIAGNOSTIC



DECEMBRE 2007

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

A – Droit d’urbanisme de l’aménagement

B – Loi SRU

C – Acte réglementaire

II – CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE PIERREFICHE

A – Situation géographique

B – Carte d’identité

C – Patrimoine historique

1 – Un lieu riche d’histoire

2 – Le Patrimoine architectural

III – COMPOSANTES PHYSIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

A – Milieu physique

1 – Un paysage aux formes douces et arron-

dies

2 – Les influences climatiques

3 – Unités paysagères, sites remarquables

B – Milieux naturels

1 – La végétation

2 – La faune

C – Textes et outils réglementaires

1 – Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

2 – Textes législatifs sur l’environnement

La loi Montagne

La loi d’Orientation Agricole

D – Les risques naturels

1 - Les feux de forêts

2 - Les inondations

E – Constat

IV – ARCHITECTURE ET ORGANISATION SPATIALE

A – Architecture

1 – Typologie architectural

2 – Intégration des nouvelles constructions et des ré-

habilitations

B – Organisation spatiale

C – Constat

- 1 – Agriculture
- 2 – Tourisme rural
- 3 – Autres activités

VII – EQUIPEMENTS

V – ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

A – Démographie

- 1 – Évolution de la population : une augmentation du nombre d'habitants depuis 1990
- 2 – Solde naturel et solde migratoire : une population qui progresse grâce au solde migratoire positif
- 3 – La structure de la population : forte représentation de la classe d'âge 40 – 59 ans
- 4 – Les ménages : part importante des célibataires
- 5 – La population active : faible taux d'activité
- 6 – Constat

1 – Voirie

2 – Assainissement

3 – Ressource en eau

4 -Déchets

VIII – CONCLUSION

B – Logement

- 1 – Un grand nombre de logements résidentiels
- 2 – Des logements spacieux

3 – Constat

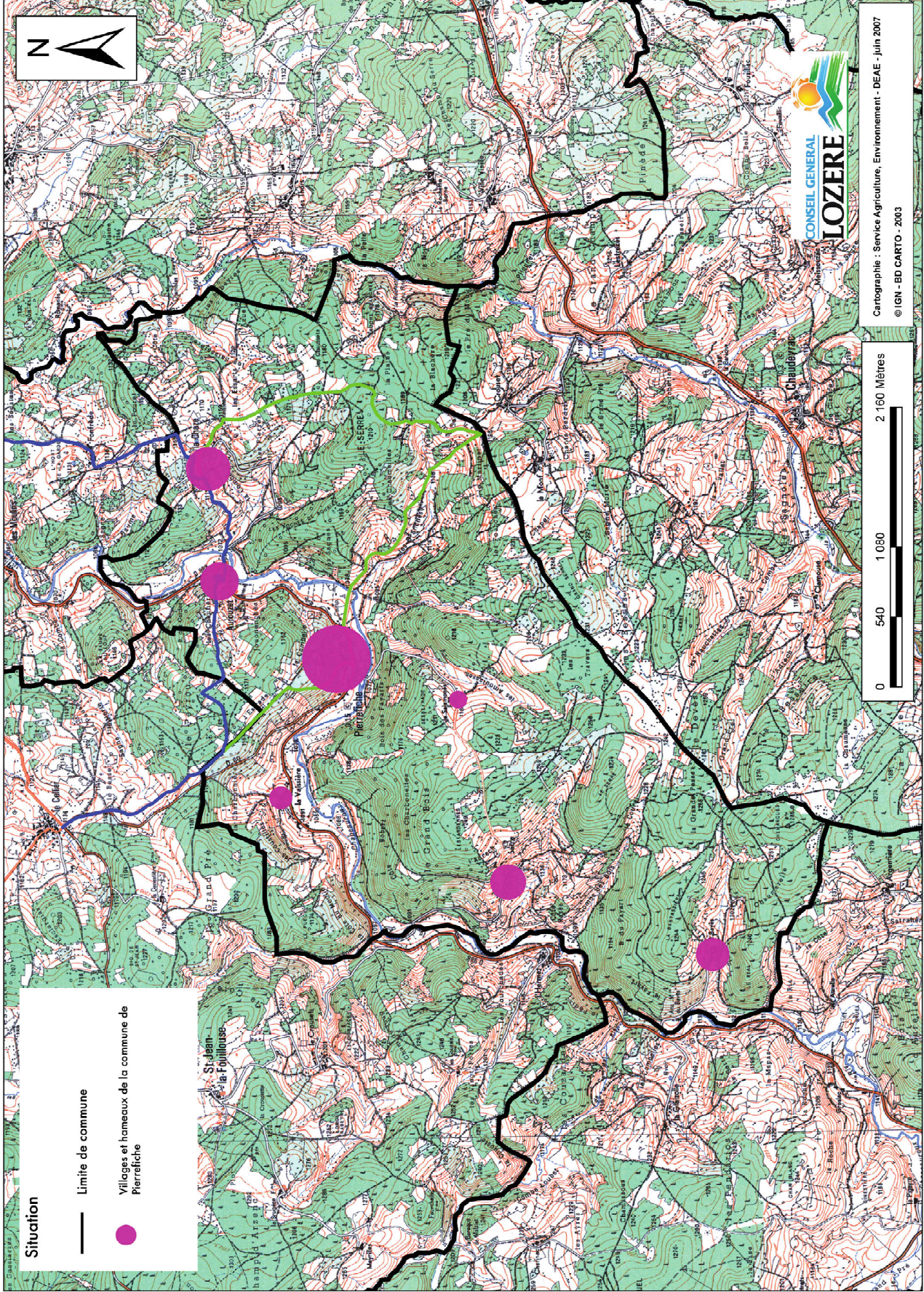
VI – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Commune de Pierrefiche

Situation départementale



Carte communale Pierrefiche



I - INTRODUCTION

A - Droit d'urbanisme et de l'aménagement

Les grands principes de l'article L110 du code de l'urbanisme: «afin d'améliorer le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de service et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.»

Equilibre, diversité, gestion économe et préservation, les principes de l'article L121.1 du code de l'urbanisme :

«...Le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, et d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable...».

L'article L124.1 précise que les communes qui ne sont pas dotés d'un plan local d'urbanisme peuvent élaborer le cas échéant dans le cadre de groupement intercommunaux, une carte communale précisant les modalités d'application des règles générales d'urbanisme.

B - Loi SRU

Les cartes communales qui sont devenues des documents d'urbanisme à part entière depuis la loi SRU (Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000), conviennent parfaitement aux communes rurales peu peuplées et identifient deux types de zonage dans des documents graphiques :

- les secteurs constructibles;
- les secteurs non constructibles à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière (art R124-3 du code de l'urbanisme).

La carte communale peut préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, pouvant être incompatible avec le voisinage des zones habitées.

La carte communale doit également être conforme aux articles L110 et L121-1 du Code de l'urbanisme.

L'article L121-1 ouvre la loi SRU (art 1er) et dispose que les documents d'urbanisme nouvelles manière, c'est à dire les schémas de cohérence territoriales, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, «déterminent les conditions permettant d'assurer le respect d'un certain nombre de principes» :

- équilibre entre développement urbain et envi-

ronnement qui correspond à des concepts devenus prioritaires : «renouvellement urbain», «développement de l'espace maîtrisé», développement de l'espace rural, lesquels doivent s'harmoniser avec la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages dans le respect des objectifs du «développement durable».

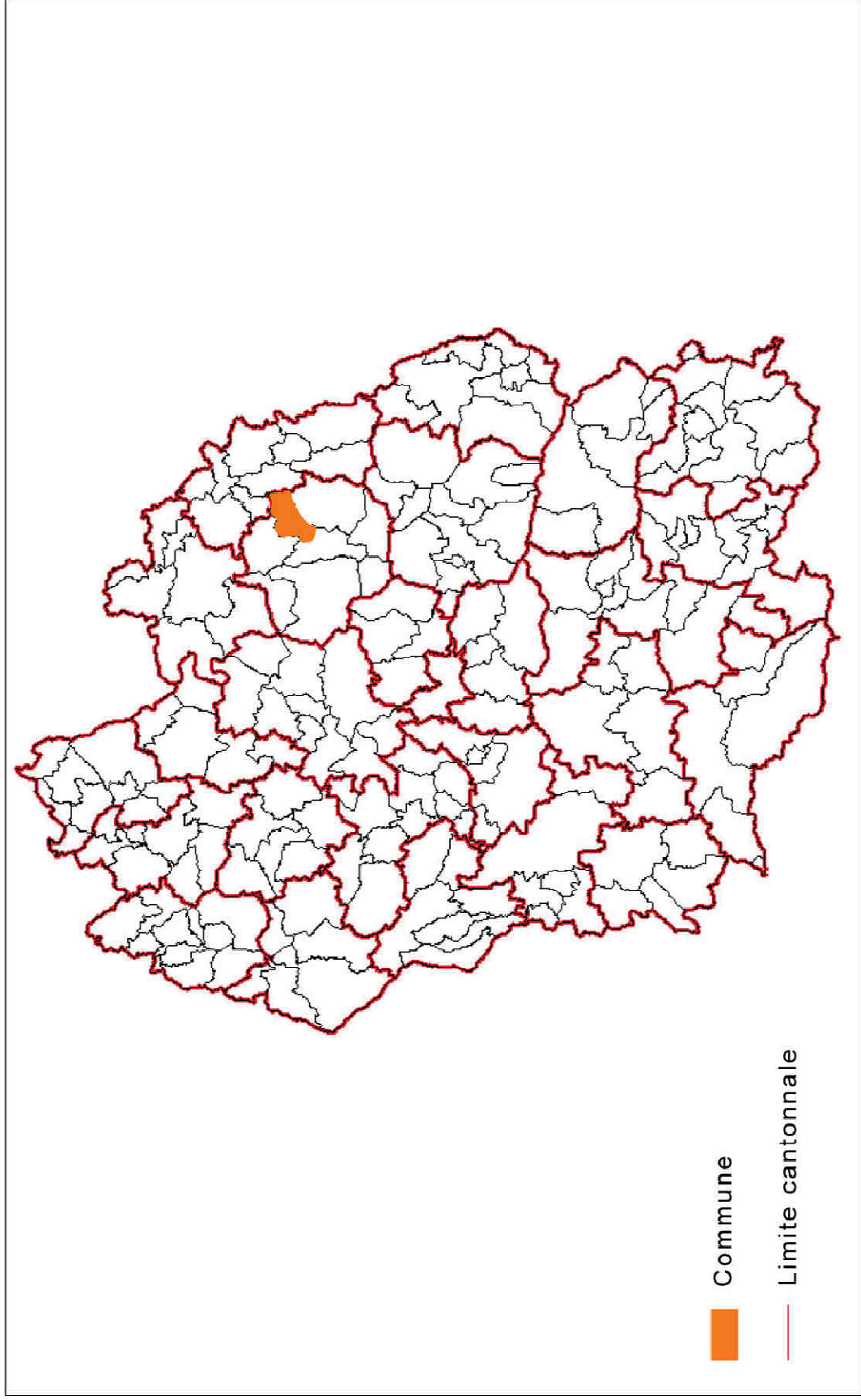
- préserver la mixité sociale dans l'habitat urbain et rural en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes, notamment en matière de logement social, et de prévoir les besoins futurs et présents en tenant compte de «l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de gestion des eaux».

C - Acte réglementaire

La carte communale est un acte réglementaire dont les documents graphiques sont opposables aux tiers (art R124 - 1). La carte communale ambitionne de produire un développement global et cohérent du territoire.

Dans sa délibération approuvant la carte communale, la commune doit indiquer son choix d'instruire ou pas les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol (permis

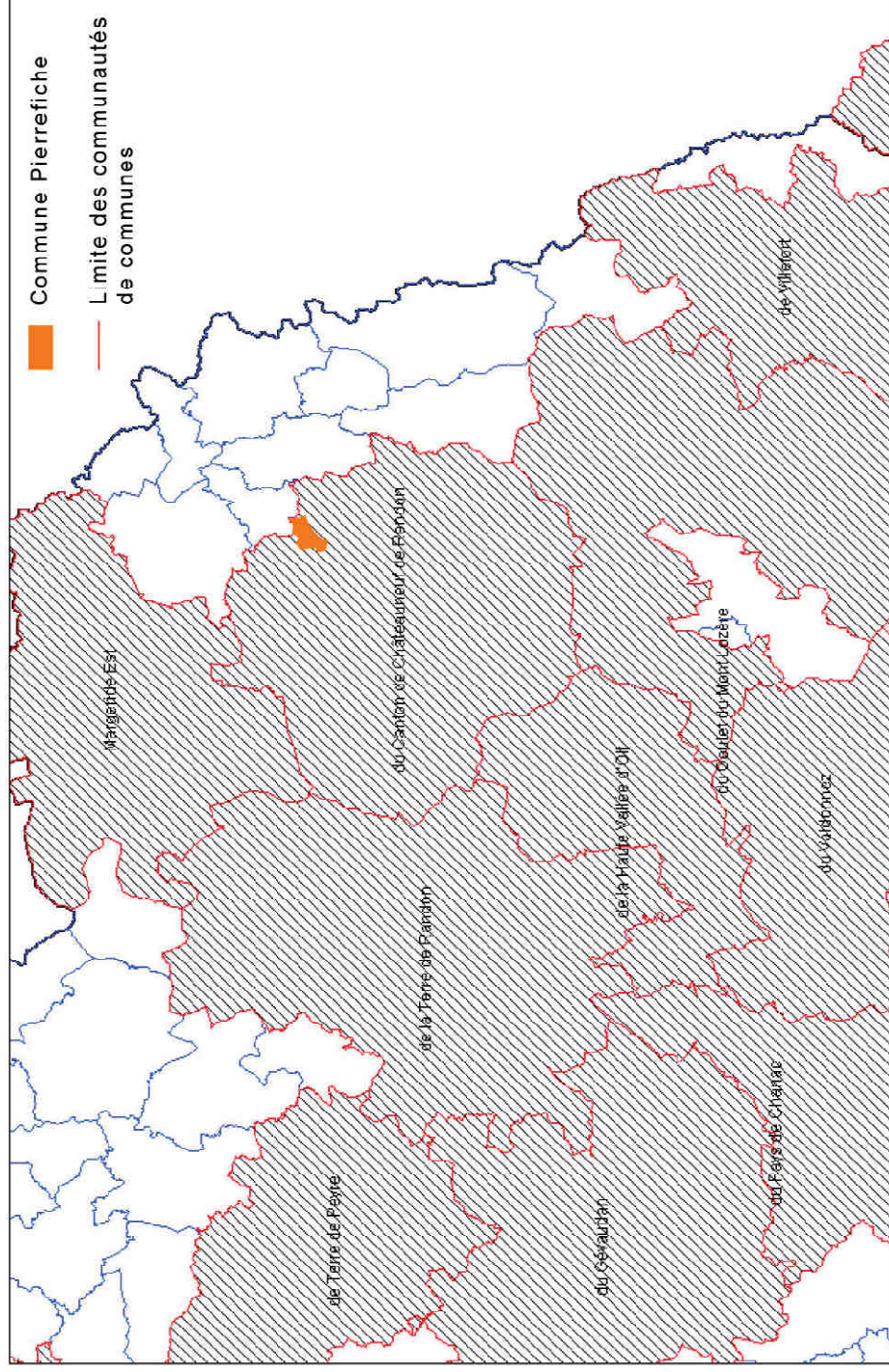
Commune de Pierrefiche Cantons



de construire, certificats d'urbanisme) et préciser si la validité de la carte communale n'est plus limitée dans le temps et elle peut être révisée selon les conditions prévues pour son élaboration.

le maire les délivrera au nom de la Commune ou de l'Etat,

sur le fondement des règles générales de l'urbanisme.



II - CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE DE PIERREFICHE

A - Situation géographique

La commune de Pierrefiche se situe au sud-est du plateau granitique de La Margeride, à 14 km au sud-ouest de Langogne. Sa superficie est de 16,82 km². Son altitude moyenne est de 1080 mètres. Avec une altitude minimale de 1072 mètres à Aurouzet, une maximale de 1285 mètres au niveau de Chemargues : point culminant de la commune. Etant située sur un plateau l'amplitude altitudinale n'est pas grande.

B - Carte d'identité

La commune appartient au canton de Châteauneuf-de-Randon, et à la Communauté de communes du canton de Châteauneuf-de-Randon composée de 8 communes (Arzen c-de-Randon, Châteauneuf-de-Randon, Chaudeyrac, Laubert, Montbel, Pierrefiche, Saint-Jean-la-Fouillousse et Saint-Sauveur-de-Ginestoux). (voir cartes pages 8)

L'habitat constitue 6 villages : Serre, Le Bavès, La Vaissière, La Chaze, Pierrefiche, Aurouzet et le Salamonès. Ils sont essentiellement répartis d'Ouest en Est, situés le long du principal axe routier, la



départementale D88.

En effet la commune est relativement bien desservie, elle est traversée d'Ouest en Est par la départementale D988, qui longe la rivière du Chapeauroux. Cet axe routier permet de rejoindre facilement les villes avoisinantes :
(voir carte)

En 2007 sa population est de 161 habitants avec une faible densité de 9 habitants au km².

C - Patrimoine historique

1 – Un lieu riche d'histoire

La commune de Pierrefiche est née au Néolithique, son menhir remarquable lui a donné son nom, ceci prouve que les hommes avaient déjà marqué ce territoire par leur sédentarité.

On peut observer les ruines d'un ancien château qui dépendait de la commanderie de Cap-Francès. Ce qui montre que la commune appartenait aux templiers (il se trouve dans l'église sur les fonts baptismaux gravée la croix de Malte et surmontée de 2 fleurs de lys). Cette commande rie de Cap Francès siégeait sur le Mont Lozère au Mas Camargue et à l'Hospital. On trouve aussi leurs traces sur la place de la dîme devant le presbytère actuel qui était leur commanderie.

2 – Patrimoine architectural

Trois fours ont été restaurés à Lachaze, Pierrefiche et l'Aurouzet.

Chaque village de la commune possède son four.

l'Eglise romane de Pierrefiche, dédiée à St Privat est mentionnée dès 1249 mais remaniée au fil du temps. La chapelle sud date de 1562. Le clocher carré, à flèche, date de 1890.

La chapelle sud a été entièrement décapée.

Peu de bâtiments ont été restaurés en dehors des bâtiments agricoles transformés en résidences secondaires.

Le bâti récent (agricole et résidentiel) s'est implanté sans organisation préalable, selon la disponibilité du foncier.

La typologie de ces nouvelles constructions sont essentiellement du «clé en main».



Moulin du Bavès



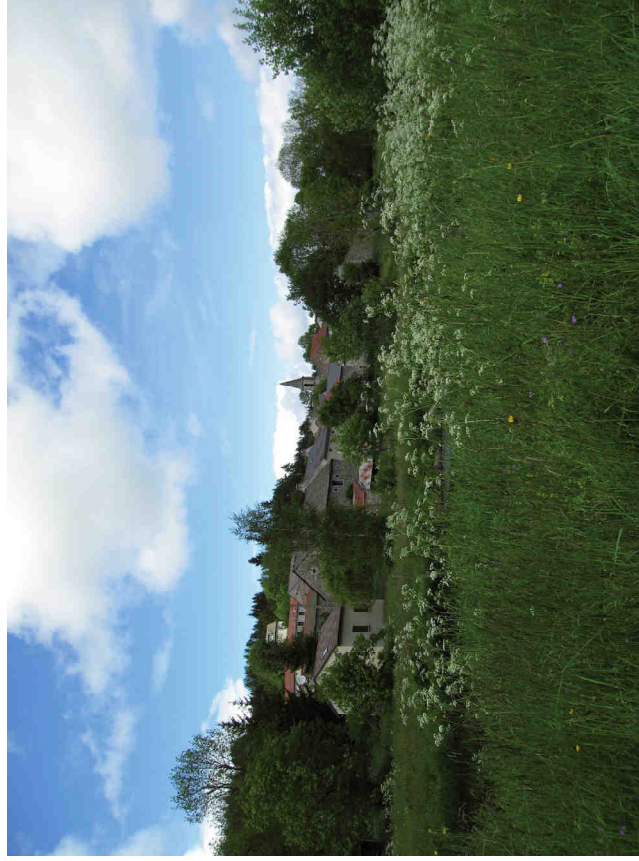
Serre



Bavès



La Vaisière



Pierrefiche



Aurouzet

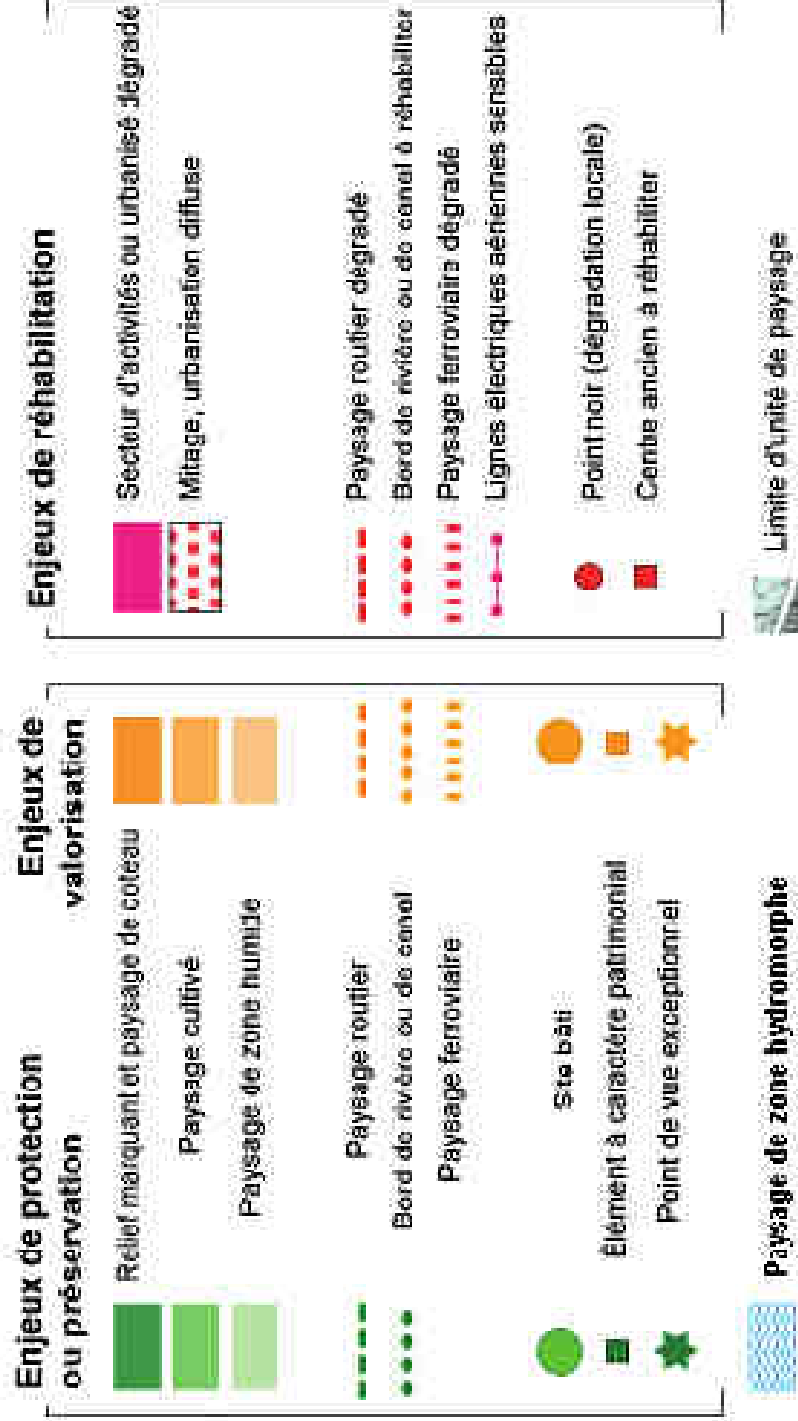


Le Salamones



La Chaze

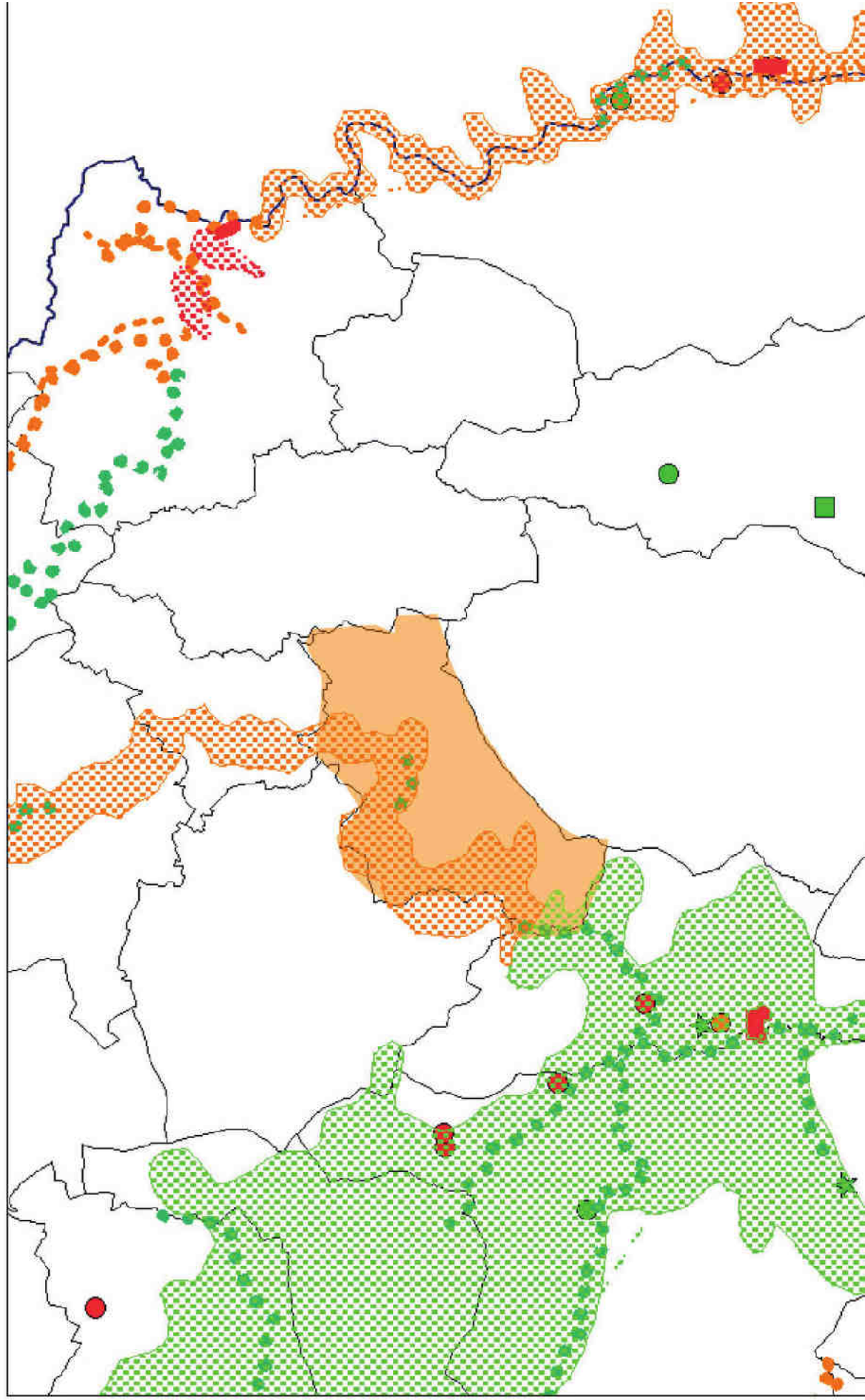
Carte d'analyse critique du paysage



Commune de Pierrefiche

Enjeux paysagers

Commune de Pierrefiche



III – COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

A – Milieu physique et Géomorphologie

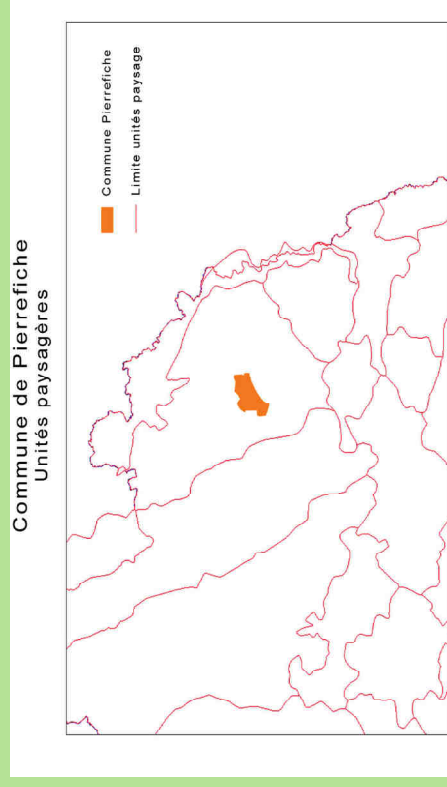
1 – Un paysage aux formes douces et arrondies

Cette unité géologique de la Margeride est un ensemble de haute terre du vieux socle granitique du Massif Central. Le plateau de la Margeride est situé au nord du département et appartient à un massif cristallin constitué de granite. Cette roche métamorphique et érodée donne une topographie aux formes douces et arrondies, laissant émerger ça et là des chaos rocheux.

La Margeride s'insère entre L'Auvergne et le Velay au Nord elle était au Jurassique les berges de la mer. Ensuite les volcans ont surélevé et bonifiés ces plateaux.

Le plateau de la Margeride accueille de nombreuses zones humides dû à son sol granitique imperméable: tourbières, marais ou prairies humides qui constituent des réservoirs d'eau et contribuent ainsi à alimenter le réseau hydrographique.

Elle est couverte maintenant de landes et de bruyères, sur une soixantaine de kilomètres, elle mélange sur deux flanc inégaux, en pente douce, boisés, pacagés, cultivé où se blotissent quelques hameaux jusque vers



1300m.

Les cours d'eau ont creusé faiblement le paysage : la commune est traversée par le Chapeauroux qui est un affluent de l'Allier et qui prend sa source sur les contreforts du plateau du Roy plus au sud ouest.

Les plateaux de la Margeride ont sans doute beaucoup perdu de leur originalité depuis la modernisation de l'agriculture, qui a supprimé une partie des prairies humides et des micros tourbières par le drainage et artificialisé les milieux ouverts .

2 – Les influences climatiques

Le département de la Lozère est soumis aux influences méditerranéenne, océanique et continentale, dont l'alternance et la résultante sont très variables, au cours de l'année et selon les années. Cette variabilité entraîne de profondes différences climatiques entre les petites régions, différences encore accentuées par les écarts d'altitudes.

Le plateau de la Margeride est soumis à un climat de type montagnard (très rude) avec des influences atlantico-continentales (altitudes supérieures à 1000 mètres) où l'on voit les précipitations augmenter et les températures baissées.

La température moyenne sur l'année ne dépasse pas 8 °C.

Les précipitations sont de l'ordre de 1200 mm en moyenne sur l'année. Le nombre de jours de neige est en moyenne supérieur à 20 jours/an ce qui est très important et le phénomène des congères (amas de neige créés par des rafales de vents violents) rallonge la durée d'enneigement, les hivers sont longs.

3 –Unités paysagères, sites remarquables:

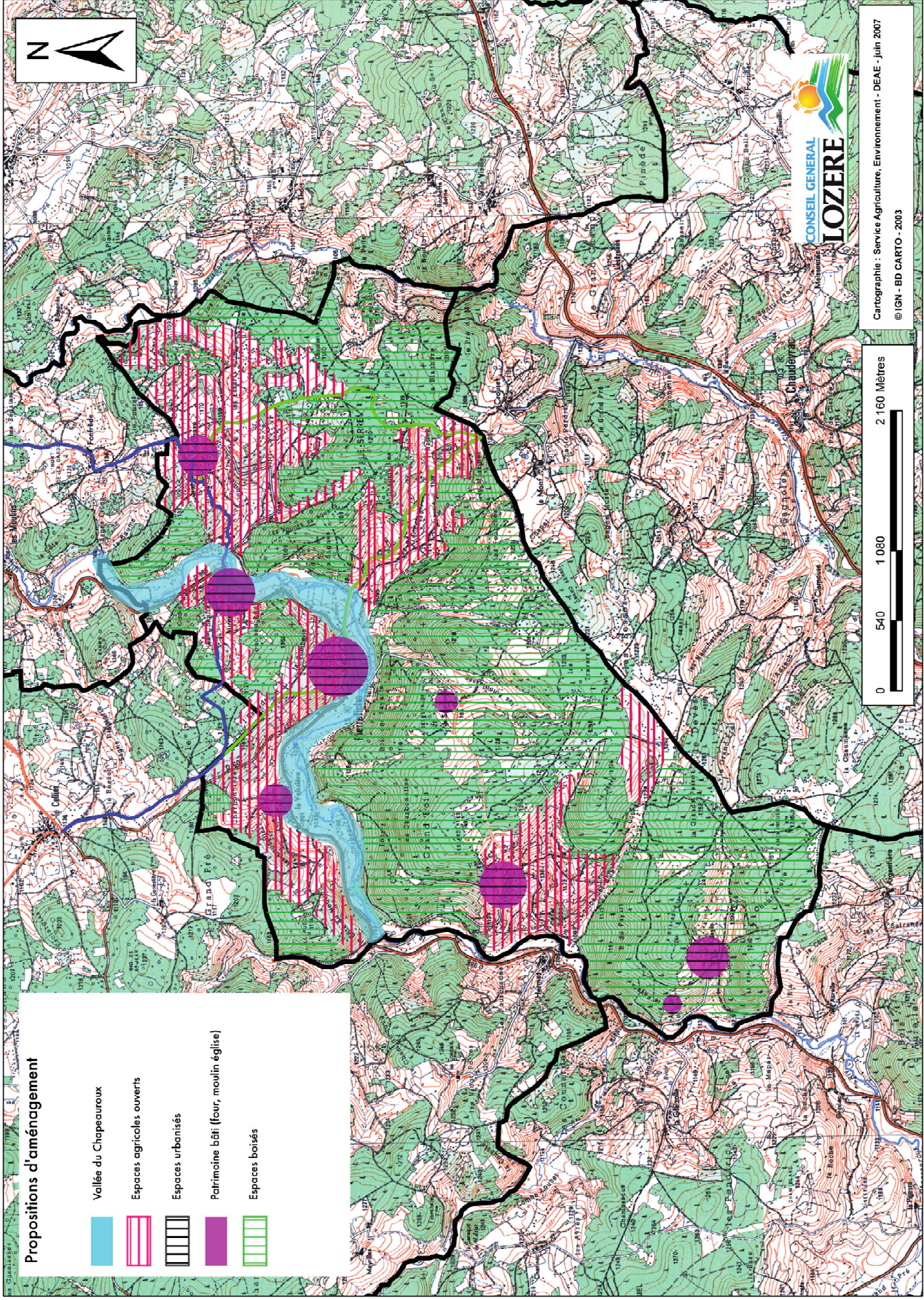
On peut répertorier deux unités paysagères et la commune appartient à l'entité paysagère « Des plateaux et les vallées de la Margeride orientale »

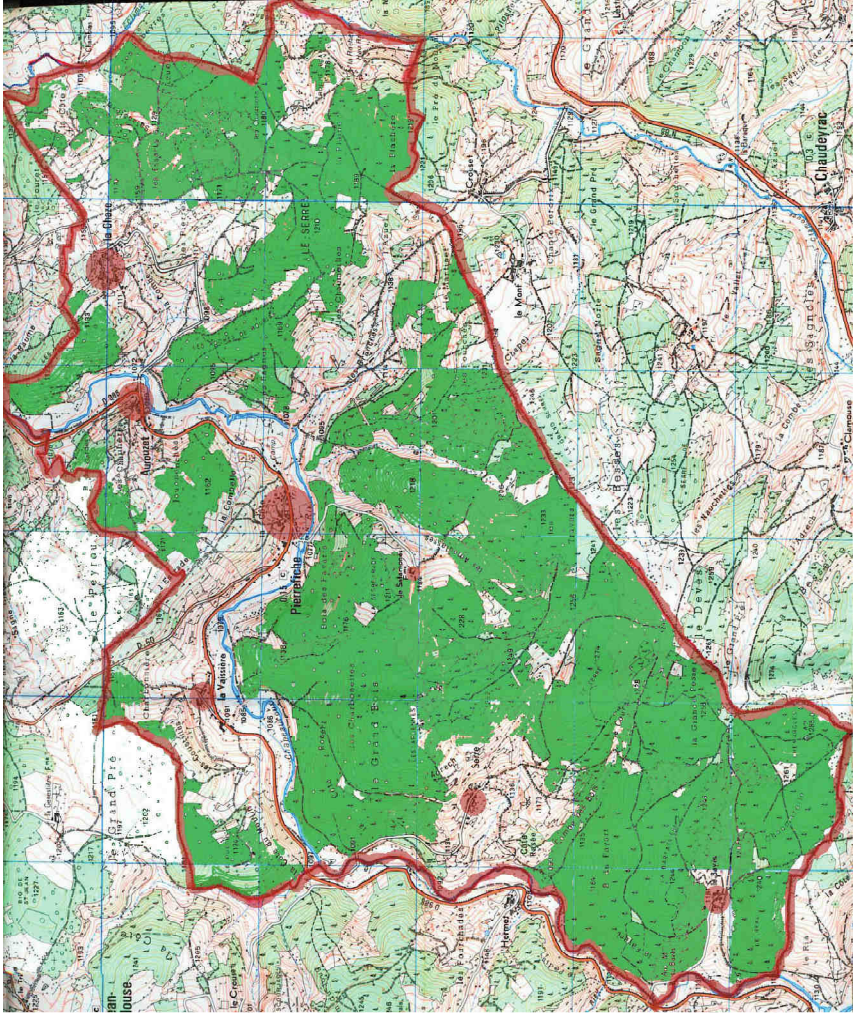
Les collines boisées de forêts de résineux et de feuillus ; aux sommets arrondis sont recouvertes de landes de genêts.

Et la vallée du Chapeauroux aux milieux ouverts c'est donc ici qu'on trouve les espaces agricoles, elle est occupée aussi par la plupart des hameaux de la commune de Pierrefiche.

L'identité de Pierrefiche est essentiellement marquée par sa rivière : le Chapeauroux, qui semblable à un serpent, traverse la commune dans toute sa longueur en se tortillant et en créant de nombreux méandres au lit très étroit.

Carte communale Pierrefiche





B – Milieux naturels

1 – La végétation

L'occupation du sol sur le territoire de la commune se répartit de la façon suivante :

25,7 % d'espaces agricoles

74,3 % de forêts et de milieux semi naturels

La Margeride offre une mosaïque de bois de Pin sylvestre, de cultures, de prairies et de pâturages, irrigués par de petits ruisseaux. Cependant les terres granitiques sont pauvres, siliceuse , acides , plus propice aux landes de genêts et aux forêts chétives qu'à la cultures.

Les sols sont de profondeurs médiocres, voir squelettiques sur les hauteurs.

À cause de la déprise agricole, une grande partie des pâturages a été boisée (Epicéa planté ou Pin sylvestre spontané) ou s'embroussaille. La fermeture des milieux est nette en particulier sur les hauteurs.

Sur la crête les tourbières, les landes à Callune et à Myrtille, et les pelouses constituent les derniers milieux ouverts naturels.

Sur les contreforts, la lande à Genêt purgatif est assez présente, à côté des prairies de fauches.

Les conditions climatiques très rudes, particulièrement en altitudes élevées, sont propices aux tourbières qui sont un élément de première importance au niveau patrimonial. On peut y découvrir le Bouleau nain, le saule des Lapons ainsi que le Malaxis des marais, une orchidée extrêmement rare en France.

Les massifs boisés :

Ils sont très nombreux sur la commune Chaumarelle, Le Réal, La Bartassière, le Bois du Fayart, le Grand Bois, Le Serre, Les Fourches... Le taux de peuplement (tous peuplements confondus) est de 72% soit 1210 hectares. L'espace boisé est réparti comme suit :

- 6 ha sont soumis au régime forestier (sectionnaux) : la forêt sectionnale du Mont de Chaudérac et le CCAS de Pierrefiche.

- 609 ha sont des forêts artificielles sur le versant sud (futaies de résineux : sapin, épicéa et pin sylvestre), il n'y a pas de forêt domaniale.

- 309 ha sont des forêts de feuillus sur le versant Nord (Qualité bois de chauffage).

- Il existe quelques forêts privées (deux d'entre elles ont un plan de gestion).

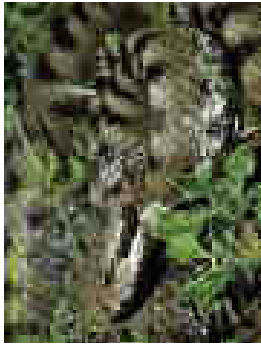
De manière générale, les espaces boisés sont peu exploités ou uniquement par les propriétaires pour leur propre bois de chauffage.



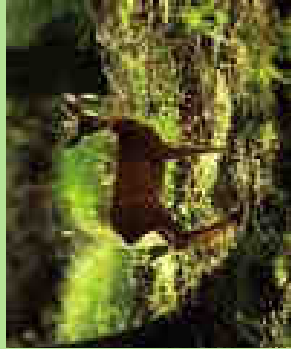
Renard roux



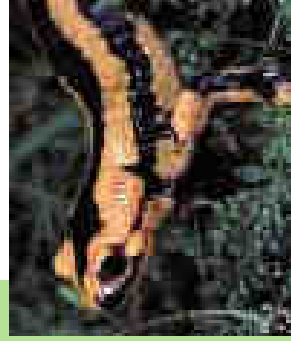
Truite fario



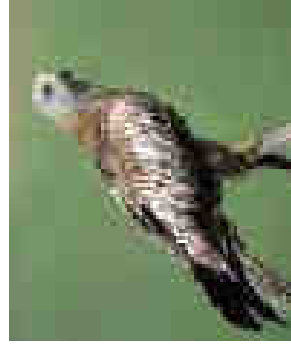
vipère aspic



Chevreuil



Salamandre



Milan royal



Sanglier



2 - Faune

La protection nationale des espèces animales résulte de la loi du 10 juillet 1976.

La Directive « Habitat-Faune-Flore » n°92/43/CEE du Conseil de l'Europe du 21 mai 1992 concerne les amphibiens, reptiles, poissons et mammifères.

La Directive européenne « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil de l'Europe du 2 février 1979, très favorable aux espèces migratrices, s'applique pour les oiseaux sauvages.

Le Milan royal, La buse variable, le lézard vivipare, la Vipère péliade, la Loutre font partie des espèces remarquables.

Quelques espèces plus communes qui se reproduisent sur le territoire sont facilement observables :

Les reptiles : l'Orvet, le Lézard des souches, le Lézard des murailles est l'espèce des reptiles la plus fréquente en Lozère.

Les poissons : les espèces les plus communes observées dans la rivières du Chapeauroux sont : la Loche franche, la Truite fario, le Chabot et l'Ombre commun.

Les Amphibiens : le Triton palmé, le Crapaud commun,

la Grenouille rousse sont les espèces les plus communes observées sur la commune de Pierrefiche.

Les oiseaux : Le Torcol fourmilier est un oiseau migrateur que l'on peut observer sur le territoire de mars à septembre ; la Bergeronnette des ruisseaux est présente toute l'année sur les cours d'eau ; le Rouge queue noir est très présent sur tout le département ; la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Grand Corbeau sont des espèces très communes.

Les mammifères : lié au climat rude l'hiver, peu d'espèces sauvages se reproduisent et nidifient sur le territoire de Pierrefiche.

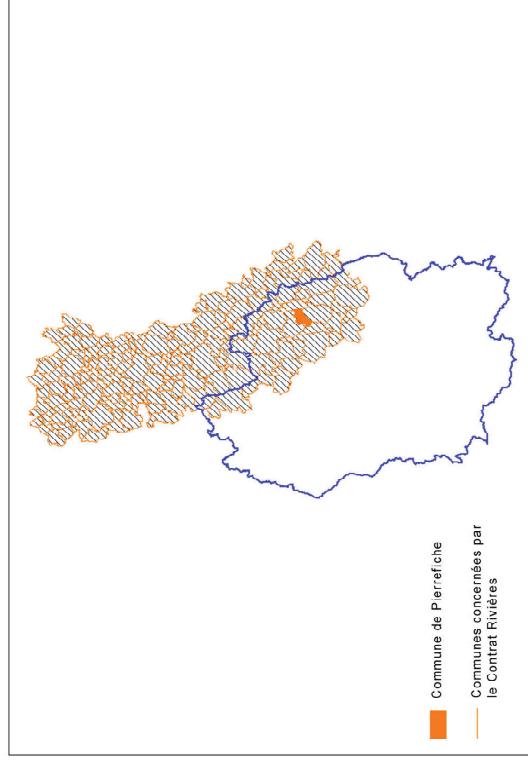
Il est tout de même possible d'observer le Renard roux, la Loutre, la Belette, l'Écureuil roux, le Lièvre commun et le Chevreuil.

Il existe une exception sur la commune de Pierrefiche, en effet elle n'est pas en société de chasse, ni de pêche. Ces activités restent libres, ce qui génère une forte fréquentation.

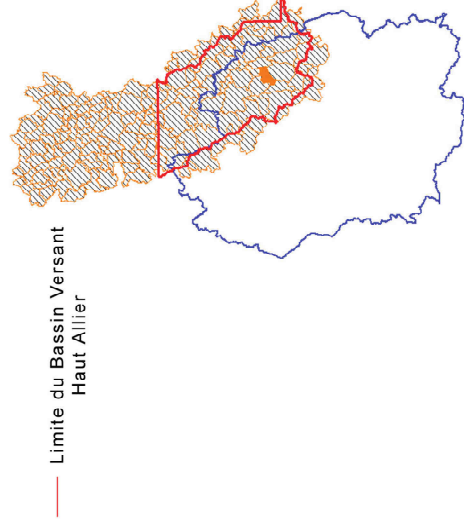
La majorité des espèces sauvages répertoriées sont protégées par le droit français et les directives européennes.

Les espèces remarquables recensées sont caractéristiques de ce type de milieu au climat montagnard et aux altitudes élevées.

Commune de Pierrefiche Contrat Rivières



Commune de Pierrefiche



C – Textes et outils réglementaires

Pierrefiche n'est pas concernée par les directives Natura 2000, ni par les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF).

1 – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les cartes communales doivent être compatible avec le SAGE et le SDAGE.

La commune de Pierrefiche est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ou SAGE du Haut-Allier qui est en cours d'élaboration.

Le Contrat de rivière du Haut-Allier a été un cadre fédérateur pour la concertation des différents acteurs de la gestion de l'eau du bassin. Il a permis la prise de conscience de la nécessité d'élaborer une politique globale pour la gestion des milieux aquatiques.

37 communes du département de la Lozère sont concernées par le SAGE Haut-Allier.

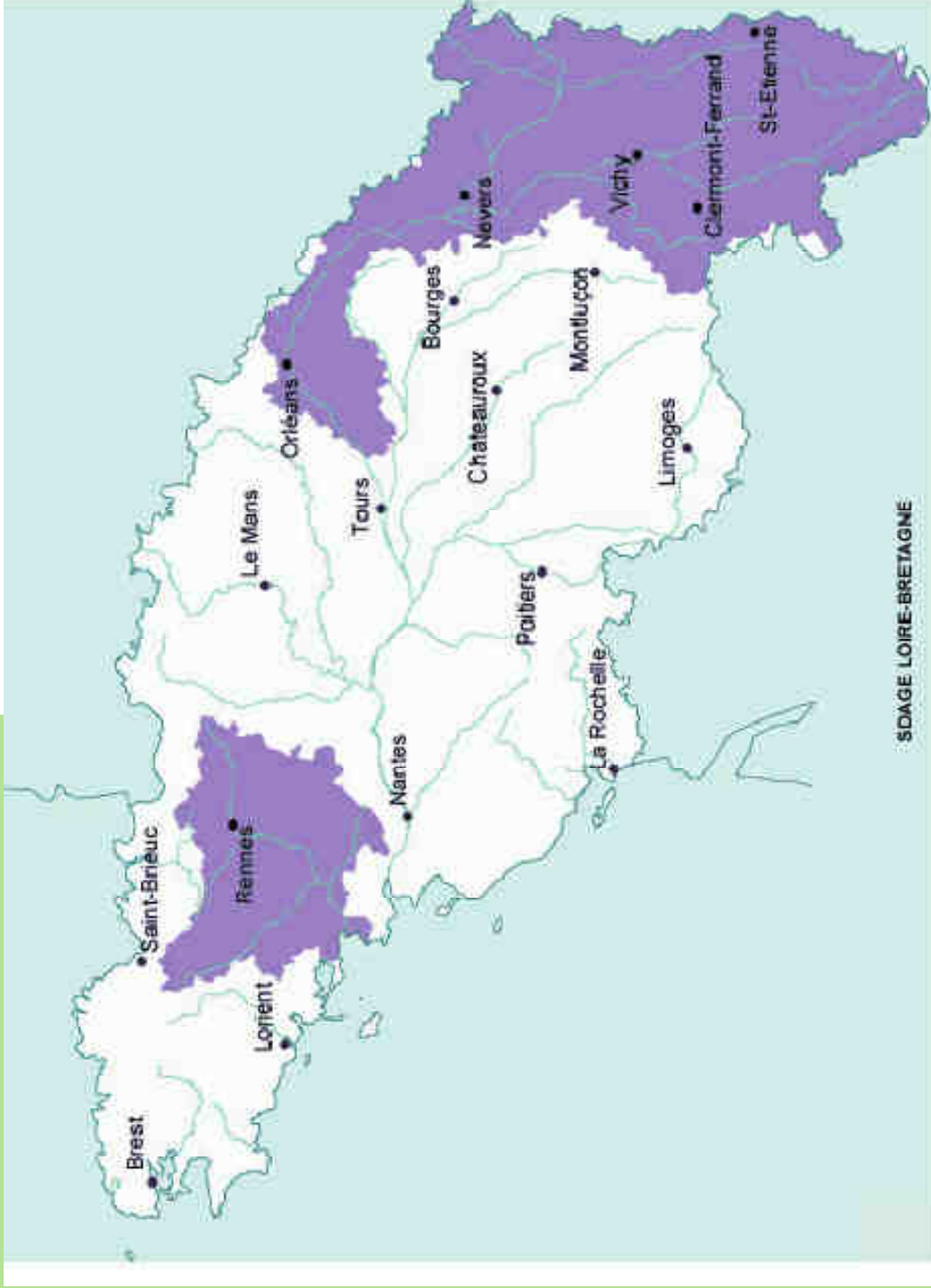
Le SAGE issu de la Loi sur l'eau est un outil de planification d'une politique locale de l'eau, au niveau d'une unité hydrographique cohérente (le bassin versant). Il définit, entre autres, des orientations pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques,

l'organisation et l'optimisation des usages, la gestion de l'espace...

2- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La commune de Pierrefiche est concernée par le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne approuvé par le préfet coordonnateur le 26 juillet 1996. Il est actuellement en révision. Il détermine sept orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- 1- gagner la bataille de l'alimentation en eau potable**
- 2- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface**
- 3- retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer**
- 4- sauvegarder et mettre en valeur les zones humides**
- 5- préserver et restaurer les écosystèmes littoraux**
- 6- réussir la concertation avec l'agriculture**
- 7- savoir mieux vivre avec les crues.**



Zone sensible

3 – Textes législatifs sur l’environnement

- La loi Montagne :

L’ensemble des communes de la Lozère sont soumises au régime de la Loi Montagne du 9 janvier 1985, l’urbanisation sur le territoire communal de Pierrefiche devra prendre en compte la préservation des espaces nécessaires au développement des activités agricoles, pastorales et forestières et des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et montagnard.

L’urbanisation devra également se faire dans le respect de la règle de continuité du bâti avec les bourgs et hameaux existants.

Cette notion s’applique sur le terrain dans le cadre d’une approche paysagère comme principal élément d’appréciation du principe de continuité.

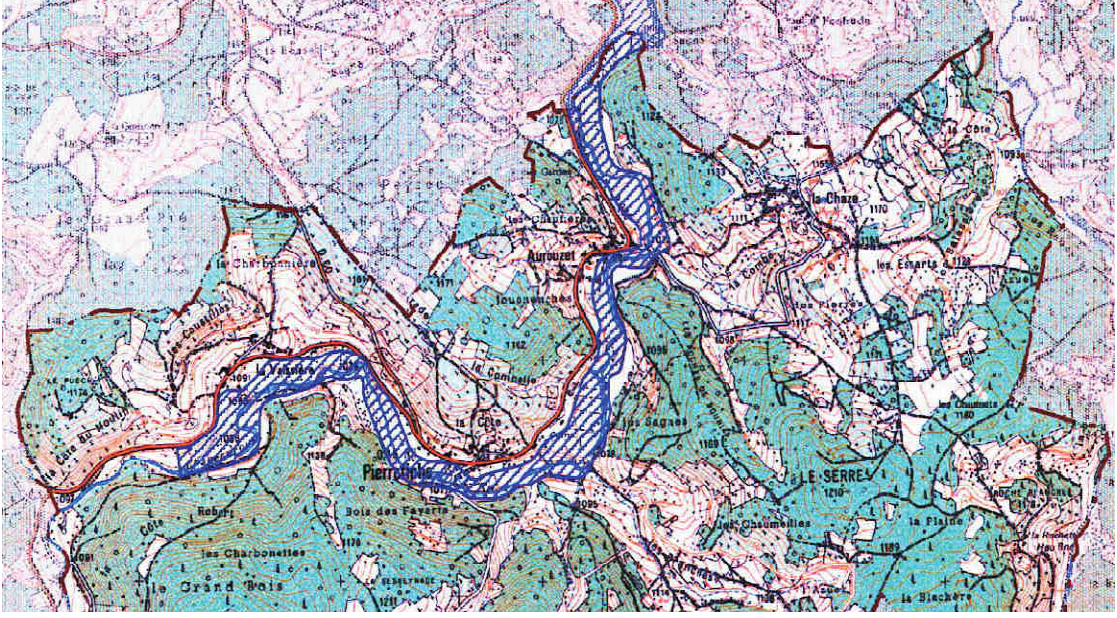
cf. L145.3 « (...), la carte communale peut délimiter des hameaux et des groupes d’habitations nouveaux intégrés à l’environnement ou, à titre exceptionnel et après accord de la chambre d’agriculture de la commission des sites, des zones d’urbanisation future de taille et de capacité d’accueil limitées, si le respect des dispositions prévues au I et II ou la protection contre les risques naturels imposent une urbanisation qui n’est pas située en continuité de l’urbanisation existante,»

La loi d’Orientation Agricole

La loi d’Orientation Agricole du 9 juillet 1999 a créé l’article L111-3 du Code rural qui introduit le principe de réciprocité des règles d’éloignement vis-à-vis des bâtiments agricoles.

« Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l’implantation ou l’extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d’éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l’exception des extensions de constructions existantes.

Par dérogation aux dispositions de l’alinéa précédent, une distance d’éloignement inférieure peut-être autorisée par l’autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d’Agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d’urbanisme opposables au tiers... »



Risque non prioritaire



D – Les risques naturels :

1 - Les feux de forêts :

Deux incendies ont été recensés depuis 1973 sur un 1Ha.

La commune est connue comme étant soumise aux risques feux de forêt en risque prioritaire sur l'ensemble des zones boisées. Cependant ce massif présente un aléa assez faible voir faible , car de faible dimension il ne permet pas le développement d'un grand feu, Le PPFCl encourage le sylvopastoralisme et les écobouages. Il est important de faire appliquer l'obligation des propriétaires à débroussailler les abords des habitations jusqu'à un périmètre de 50 mètres et de 10 mètres, de part et d'autre des voies privées. Il est préconisé d'éviter les constructions à moins de 50 mètres des espaces sensibles aux feux.

2 - Risques d'inondations:

La commune sur le lit du Chapeauroux est concernée par des risques d'inondation non prioritaire et sera concernée par le PPR (Plan de prévention des risques) du bassin versant de l'Allier.








E – Constat

L'espace communal présente un patrimoine naturel riche et diversifié.

Le territoire de la commune de Pierrefiche constitue un lieu de vie, une zone d'accueil et de refuge pour de nombreuses espèces animales car elles y trouvent l'espace, le calme et les biotopes nécessaires à leur développement.

Les espaces naturels sont peu exploités par l'homme. En effet, l'urbanisation, l'aménagement de l'espace (voieries, équipements...), l'exploitation des forêts se sont peu développés ; cet espace laisse donc la place à une grande biodiversité. Cependant le projet d'aménagement du futur tracé de la RN88 en 2 fois 2 voies, évite les zones urbanisées (villages et hameaux) et traverse ces milieux naturels aujourd'hui encore très préservés.

2.3 - Structures secondaires

-  Bras de décharge annexe
-  Dépression de lit majeur
-  Axe d'écoulement en crue
-  Cône alluvial
-  Ruissellement sur versant (pluvial urbain ou agricole)
-  Point de débordement
-  Aterrissements

3 - Terrains encaissants








-  Versant
-  Terrasse alluviale
-  Colluvion

4 - Éléments d'occupation du sol à rôle hydrodynamique

4.1 - Structures linéaires


-  Carrière
-  Digue
-  Lit rectifiés, recalibré
-  Remblai d'infrastructure
-  Protection de berge

4.2 - Éléments isolés

-  Bâtiment
-  Camping
-  Station d'épuration
-  Ouvrage d'art
-  Seuil
-  Barrage
-  Remblai

5- Informations historiques

5.1- Points d'information historique

-  Repère de crue
-  Information issue des témoignages
-  Information issue des archives

elle

à actives

Correspondances

Excès de débit

inférieures ou égales à 1 an
1 à 10 ans

Rares à exceptionnelles

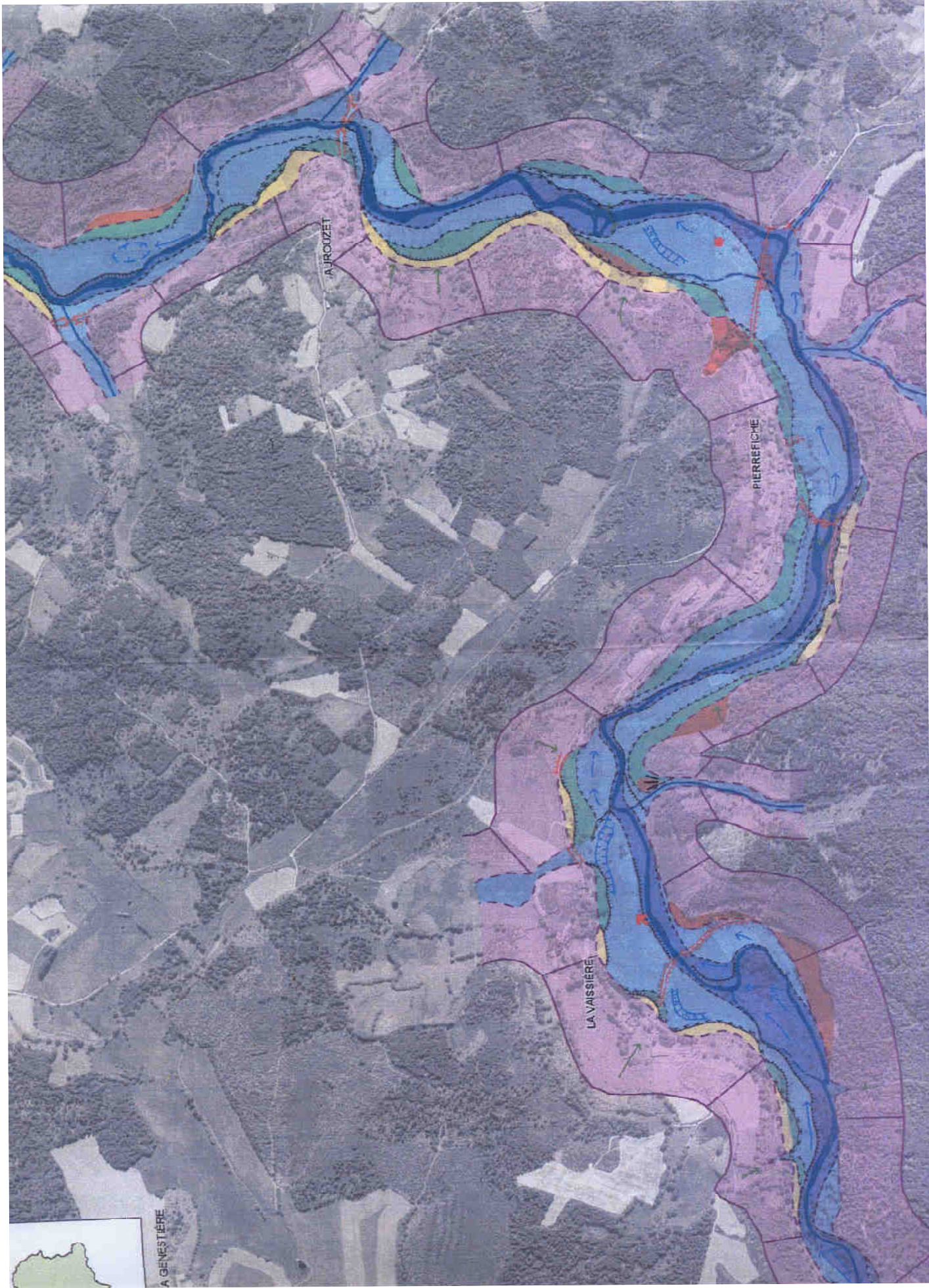
Hydroscapes

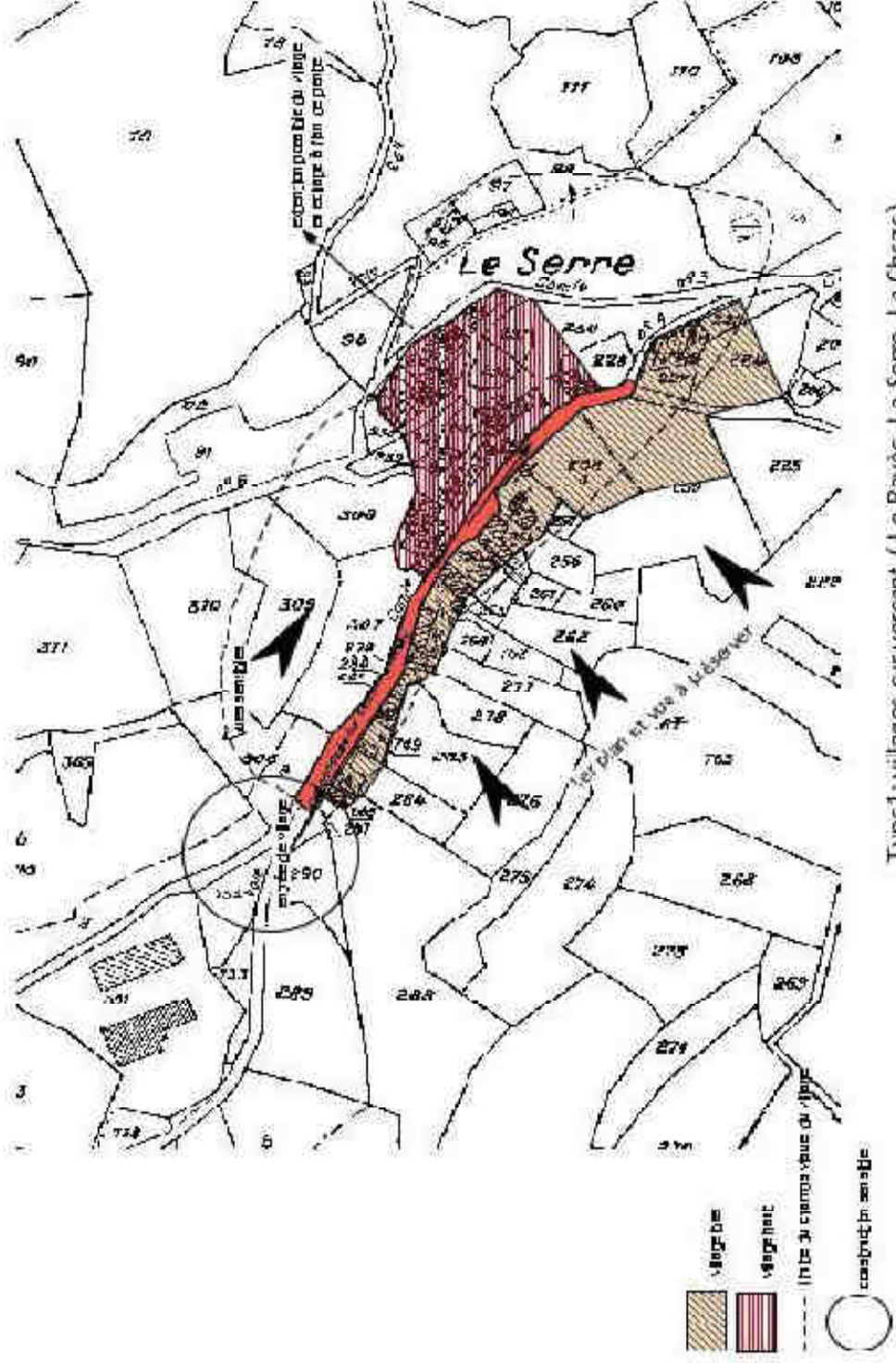
Zones de grand écoulement et de mobilité

Champs d'expansion de crues

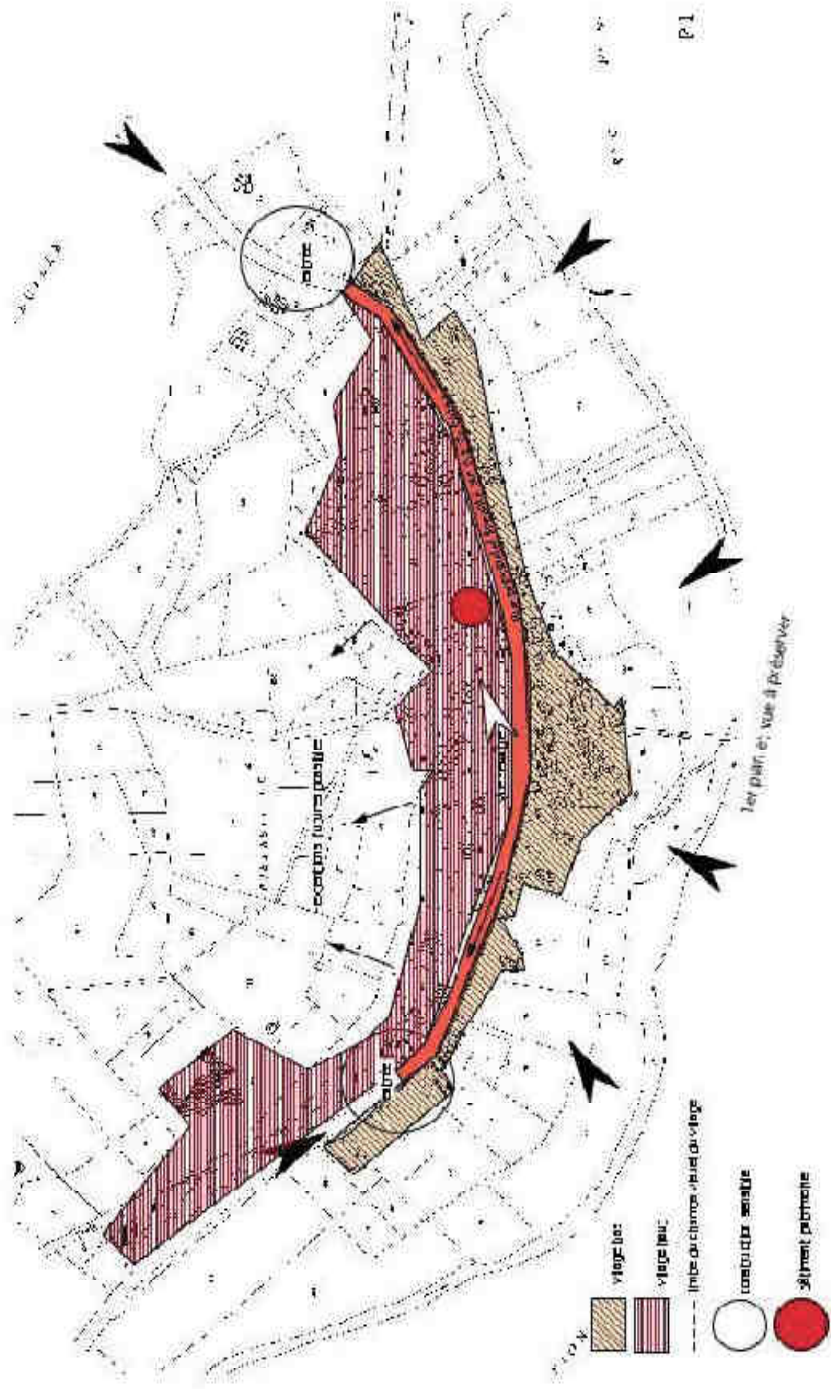
sur encaissant liée aux obstacles anthropiques pluvial agricole ou urbain en nappes

sur cône





Type 1: villages sur versant (Le Bavès, Le Serre, La Chaze)



TYPE 2: VILLAGE RUE (LA VASSÈRE, PIERREFICHE, AUROUZET)

V – ARCHITECTURE ET ORGANISATION SPACIALE

A – Architecture

1 – Typologie architecturale

La distribution :

En général le vieux bâti comporte 2 bâtiments: une exploitation et d'une autre habitation, plus haute, souvent à deux niveaux donnant sur une cour fermée qui créait une protection contre les vis-à-vis, les ouvertures de l'habitation sont souvent orientées façade sud.

Les deux bâtiments sont en général mitoyens. L'habitation, les bêtes et les récoltes font partis d'un même ensemble mitoyen.

Les toitures:

Plus on monte au Nord de la commune et plus on voit les toits en lauzes de schiste. La pente du toit est comprise entre 50 et 70%, avec des corbeaux taillés en pierres de granite. Ils peuvent être remplacés par des toits rouges en tuiles canales posées sur des gouttières en génoise. Ceci est lié au fait qu'on se rapproche de la ville de Langogne qui est marquée par l'architecture de Haute Loire. En effet la pente des toits diminue car elles sont moins lourds.

On trouve des toitures à 2 pentes avec demi croupes



pour la partie de l'habitation.

Les Façades :

Tous les vieux bâtiments utilisés, les blocs de pierres de granite est une roche dure donc très peu de bâtiments pouvaient s'offrir de la pierre de taille (uniquement l'église du village de Pierre fiche). Donc les joints étaient à recouvrement lorsque les façades n'étaient pas enduites, l'appareillage était grossier et suivait la géométrie arrondie des blocs de granite.

Dans certain cas, les pierre d'angle et pierre d'encadrement était soigneusement taillée

Les Clôtures :

Elles sont caractérisées des murets assez haut : 90cm à 1m et de 65 d'épaisseur. Ils sont réalisés en pierres sèches de granite, sommairement appareillés, ils délimitent la cour privée de l'habitation par de grosses pierres plates en ponctuant les passages.

2 – Intégration des nouvelles constructions et des réhabilitations

Certaines constructions neuves ne sont pas en harmonie avec le bâti ancien de la Margeride ; ceci est lié à la perte des matériaux, à la perte de la volumétrie, à l'implantation au sol qui ne tient pas compte du terrain naturel, et ne sont donc pas intégrés au bâti existant

(périphérie , perte de limérité sur la rue...)

On voit toutes sortes de couverture, ardoise noire, fibrociment, Tuile mécanique noire, bac acier, shingle... Avec des débords de toit important et des chevrons apparents.

En ce qui concerne les réhabilitations, dans certains cas, et ceci dans un souci d'économie, les matériaux locaux sont remplacés par des matériaux moins coûteux (toiture, menuiserie, PVC...).

Ensuite de nombreuses maisons sur lesquelles les enduits à la chaux des maisons anciennes ont été enlevés pour laisser la pierre apparente avec un rejointoiement creusé au ciment, cependant ces façades ne possèdent pas un appareillage anarchique et n'ont pas été bâtis pour être vu mais elles sont soit enduites ou à recouvrement.



Les murs en pierres sèches sont souvent remplacés par des murs en parpaings enduits.

B – Organisation spatiale :

On caractérise deux typologies de villages :

Les villages de la vallée (La Vaissière, Pierrefiche, Aurouzet) très proche du lit du Chapeauroux sont desservis par la D988. Ils possèdent une trame de « village rue » : assez allongée et possédant soit une linéarité sur cette voie soit des façades ou des « murs clôtures ».

Les villages possèdent une certaine densité et au milieu on trouve les espaces communs : l'église et le four à pain par exemple pour le village de Pierre fiche. Plus on s'éloigne de ce point central plus l'habitat est éloigné voir dispersé. Pour les constructions récentes il n'existe plus ce linéaire sur la voirie.

Les Villages sur les contreforts (Le Bavés, Serre, Le Salamonés et La Chaze) sont des villages assez étendus le long des lignes de niveau, créant des plats. Les hameaux sont entourés de près en contrebas et avec des landes au-dessus. Les maisons sont orientées plein sud. Au début du 19ème siècle les villages se composent de deux grandes fermes à cour carrée qui appartenaient aux exploitants les plus riches qui avaient des domestiques et des employés. Pour les

bourgs un peu plus gros comme la Chaze, on trouve aussi un lieu central avec le four à pain d'où partent les voies publiques.

C - Constat

La restauration doit être faite avec l'aide de recommandations pour conserver au mieux ce patrimoine architectural de grande qualité. C'est en effet un enjeu fort pour la commune qui possède encore une identité grâce à son patrimoine bâti (des aides sont mises dans certains cas à disposition des élus et des particuliers).

Ensuite en ce qui concerne les nouvelles constructions, un gros travail est à faire sur les bâtiments futurs; il faut tenir compte :

De l'orientation des façades des anciens bâtiments

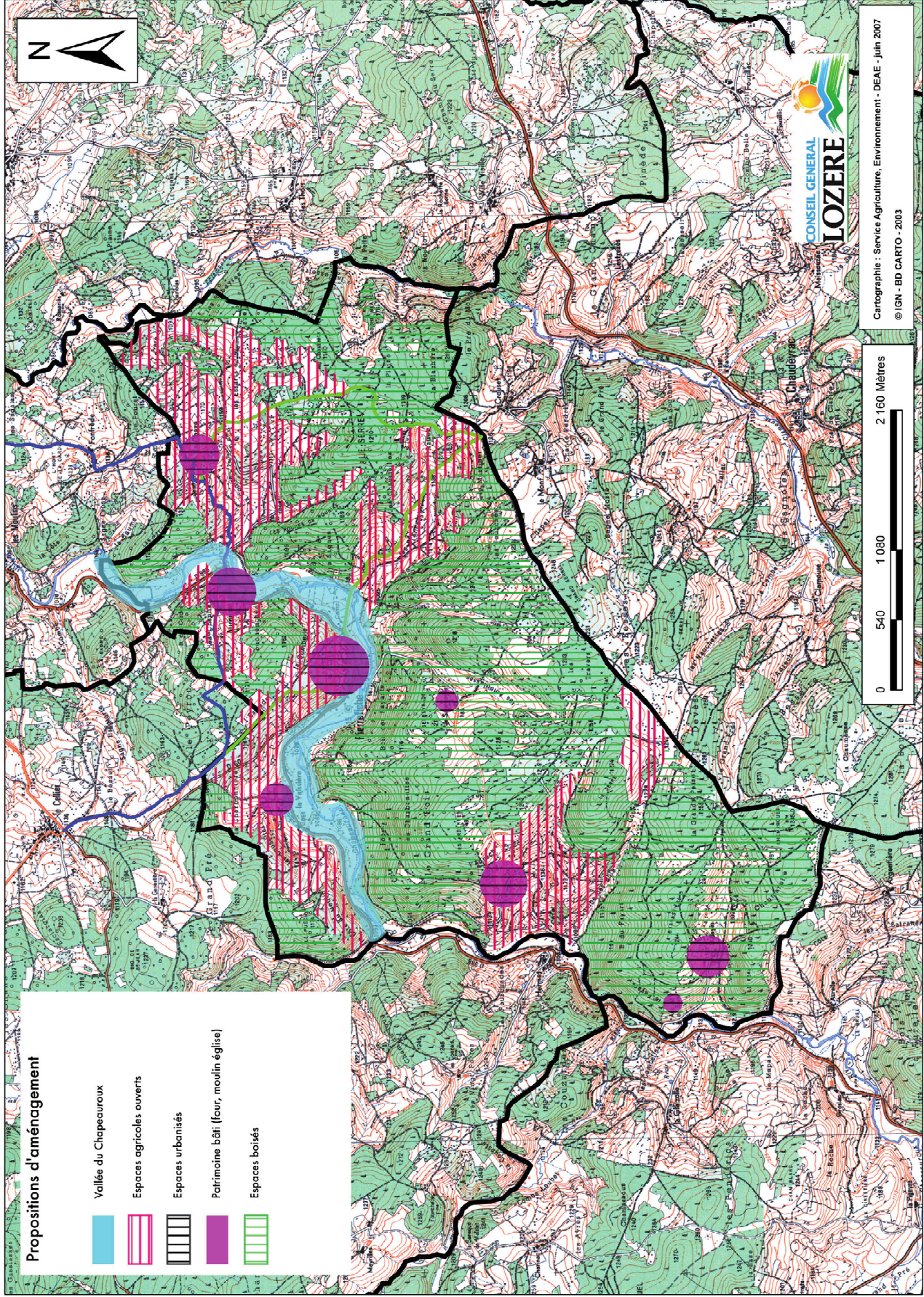
Du terrain naturel, c'est le bâtiment qui s'adapte à la topographie et non le site qui se transforme en fonction de la nouvelle construction.

Préférer une volumétrie simple à l'image des bâtis anciens.

Dans la mesure du possible, utiliser des matériaux locaux et les couleurs déjà existants sur les anciens bâtiments.

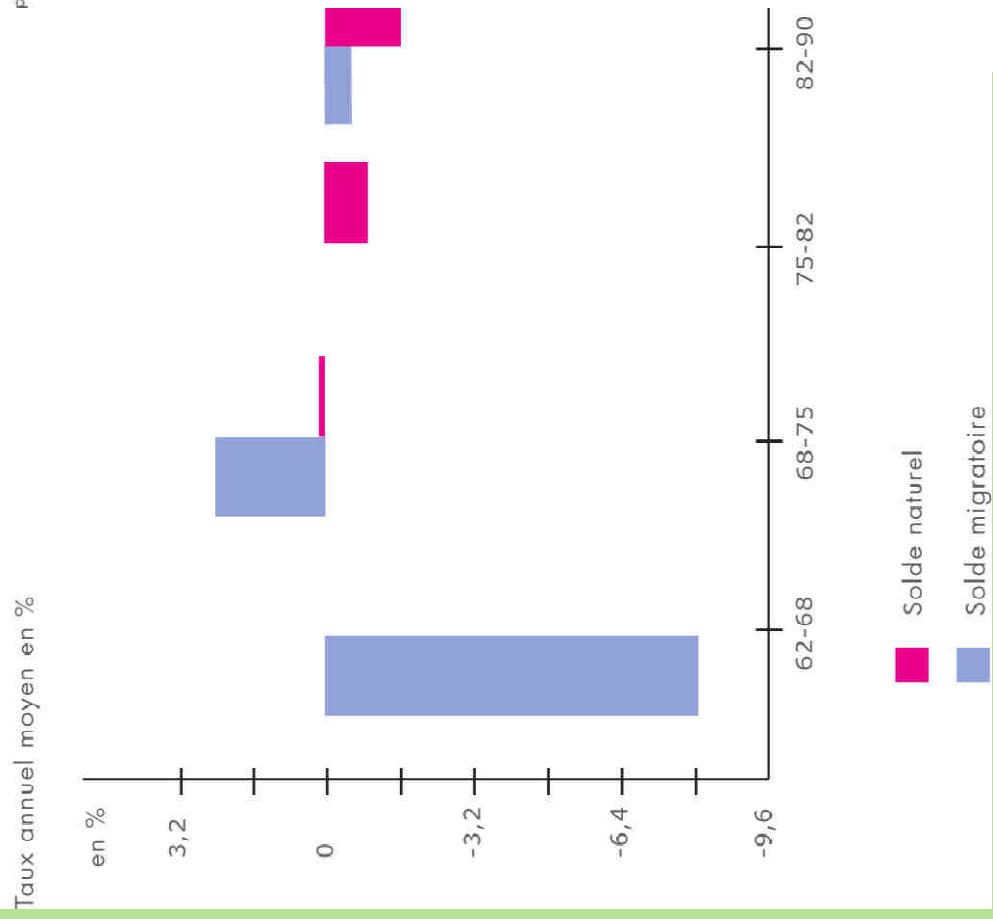
D'une manière générale, les maisons ne sont pas éparpillées aux quatre coins de la commune. Il existe qu'une ferme isolée : le Salamonés.

Carte communale Pierrefiche

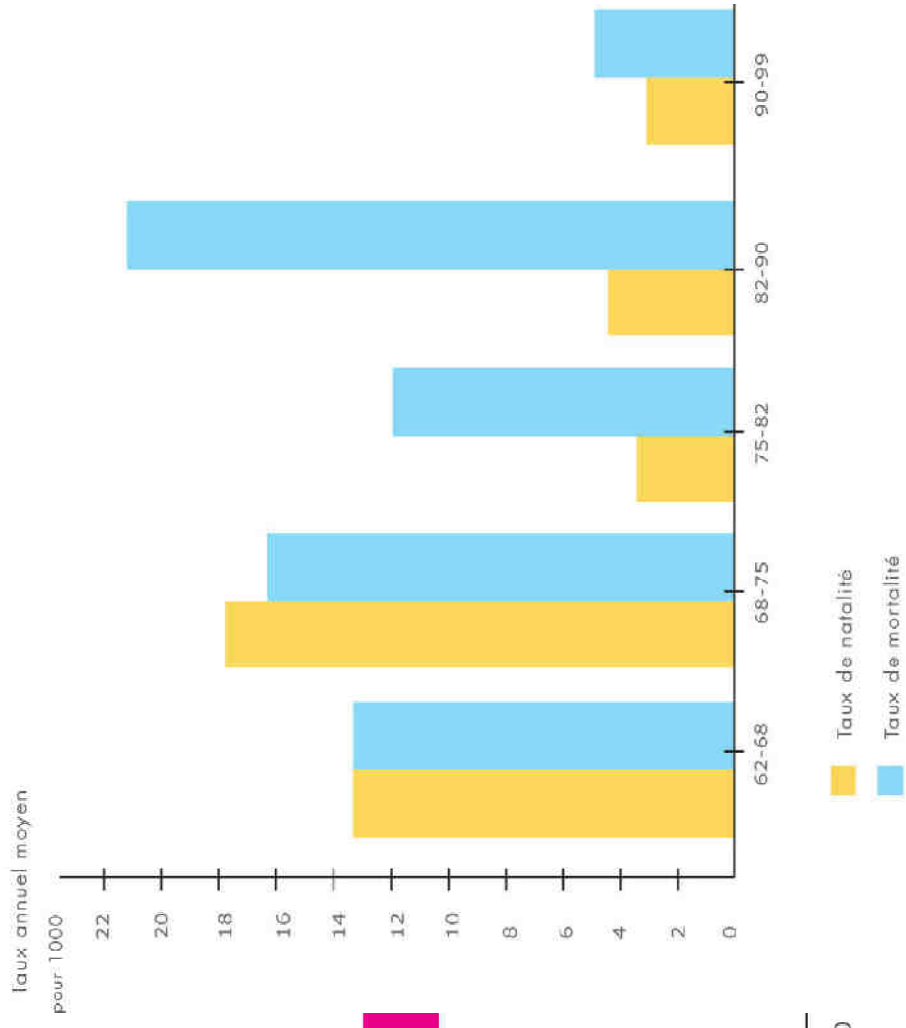


Ce patrimoine est un enjeu important pour de la commune ; en effet elle a su garder une image forte de son architecture locale et ainsi affirmer son identité.

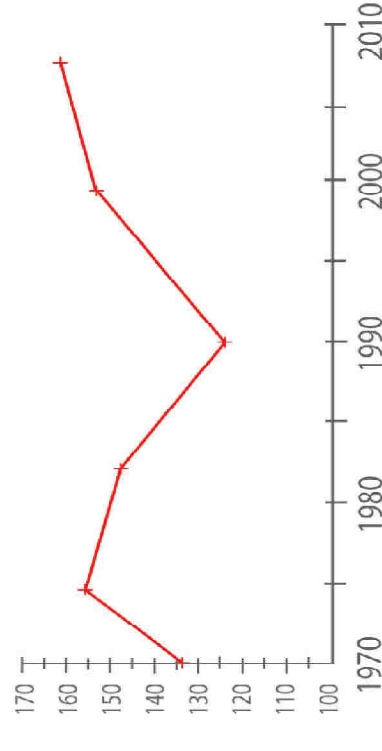
Composantes du taux de variatio Pierrefiche



Taux de natalité et de mortalité commune de Pierrefiche



Evolution de la population



V – ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

A – Démographie

1 – Évolution de la population : une augmentation du nombre d’habitants depuis 1990

Depuis 1975 la population de la commune de Pierrefiche est en diminution constante. Depuis 1990 la tendance s’inverse avec une augmentation importante : + 30 habitants entre le recensement de 1990 et celui de 1999.

Année	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2007
effectifs	220	134	156	147	123	153	161

Effectifs actuel par villages :

Village de PIERREFICHE : 94 habitants dont 45 résidents

foyer de vie «Arc-en-ciel»

Village d’Aurouzet : 14 habitants

Village de la Chaze : 23 habitants

Village de serres : 11 habitants

Village de la Vaissière : 7 habitants

Village du Bavès : 10 habitants

TOTAL : 159 HABITANTS

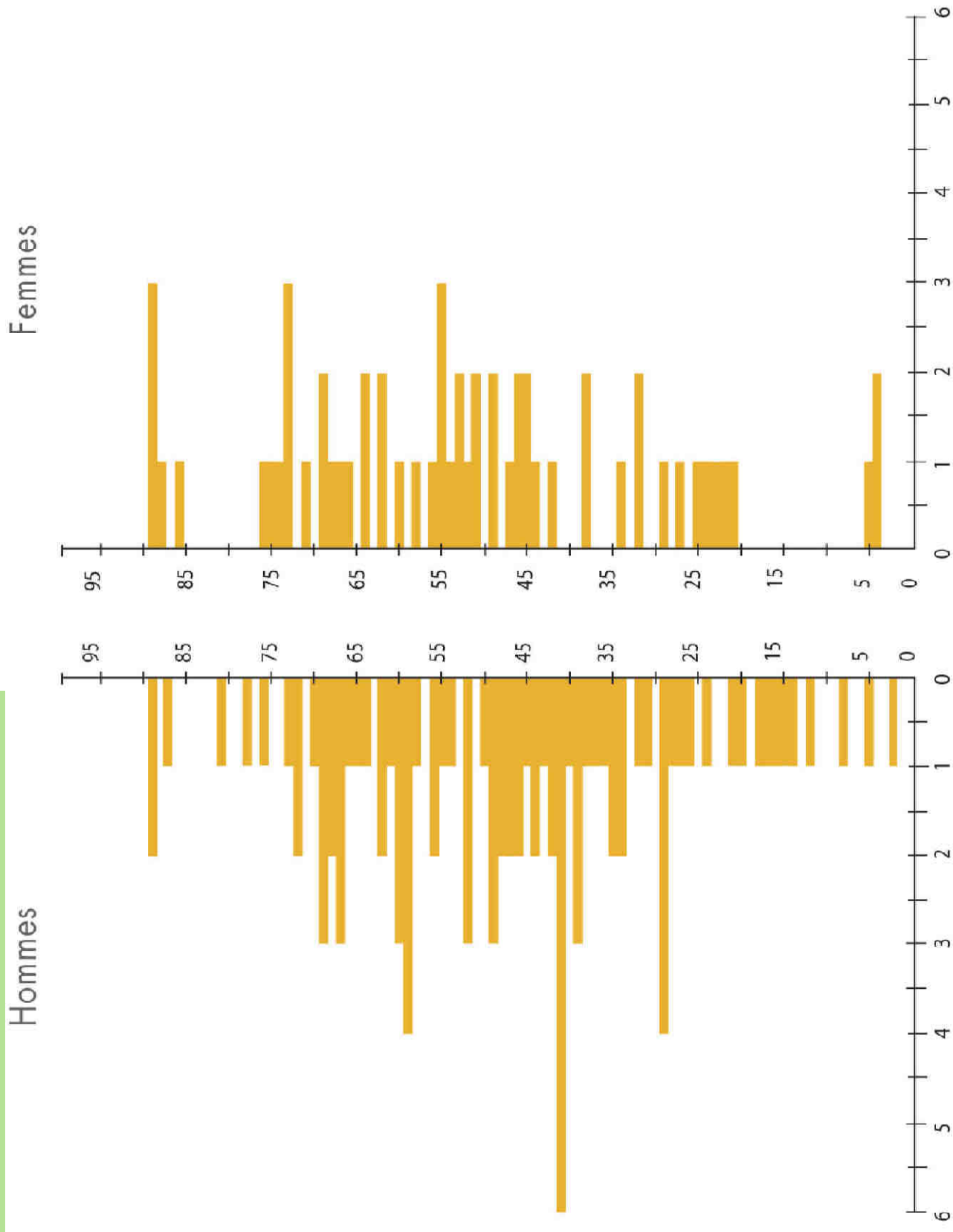
2 – Solde naturel et solde migratoire : une population qui progresse grâce au solde migratoire positif

Cette dynamique démographique est liée au solde migratoire positif : +32 habitants en 1999.

Par contre le solde naturel est négatif, il y a plus de décès que de naissances sur la commune entre les deux derniers recensements. Ceci est lié à la faible part des jeunes ménages présents sur le territoire.

Grâce au nombre important d’habitants qui viennent s’installer sur la commune, et malgré le solde naturel négatif, le taux annuel moyen de variation de la population entre 1990 et 1999 est positif : +2,4 %.

	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
Taux évolutif global	-7,95 %	2,20 %	-0,84 %	-2,20 %	2,45 %
coefficient au solde naturel	0,00 %	0,10 %	-0,84 %	-1,65 %	-0,15 %
coefficient au solde migratoire	-7,95 %	2,10 %	0,00 %	-0,55 %	2,62 %



Structure par âge le 7 mars 1999

n

de la classe d'âge 40 – 59 ans

La classe d'âge la mieux représentée en 1999 est celle des 40 – 59 ans, elle représente 36 % de la population totale.

Par contre la part des 0 – 19 ans est très faiblement représentée : 7,8 % de la population.

En 1999 la commune est caractérisée par un taux très élevé d'hommes : 61,4 % contre 38,6 % de femmes. Ceci est lié à la forte augmentation du célibat chez les agriculteurs qui reprennent l'exploitation familiale.

4 – Les ménages : part importante des célibataires

En effet 37,3 % des ménages sont représentés par une seule personne.

37,3 % représente les ménages composés de 2 personnes ; ce sont des couples dont les enfants ont quitté la commune pour des raisons scolaires ou professionnelles. Les ménages composés de 3 personnes ou plus ne représentent que 25,5 % de la totalité des ménages.

Les familles avec des enfants sont très peu représentées.

En 1999 86,5 % des ménages possède une voiture ;

une part importante des habitants de la commune de Pierrefiche travaille à l'extérieure du territoire dans les villes les plus proches.

5 – La population active : faible taux d'activité

51 personnes sont actives sur la commune, soit 54 % de la population en âge de travaillé (20 – 59 ans).

La part du nombre d'actifs par rapport à la population totale est faible : 33,3 %.

Le taux de chômage est faible : 9,8 %.

La part des retraités est importante : 31,4 %.

Pierrefiche est une commune vieillissante jusqu'en 1990. Depuis le nombre de jeunes ménages augmente sensiblement, mais la part des jeunes (0 – 19 ans) reste sous représentée.

La part des personnes sans activité n'est pas négligeable : 27,5 %. Il s'agit sans doute des pensionnaires du centre pour handicapés qui logent sur la commune ; en effet sur 45 pensionnaires, tous sont pris en compte dans les effectifs de la population communale.

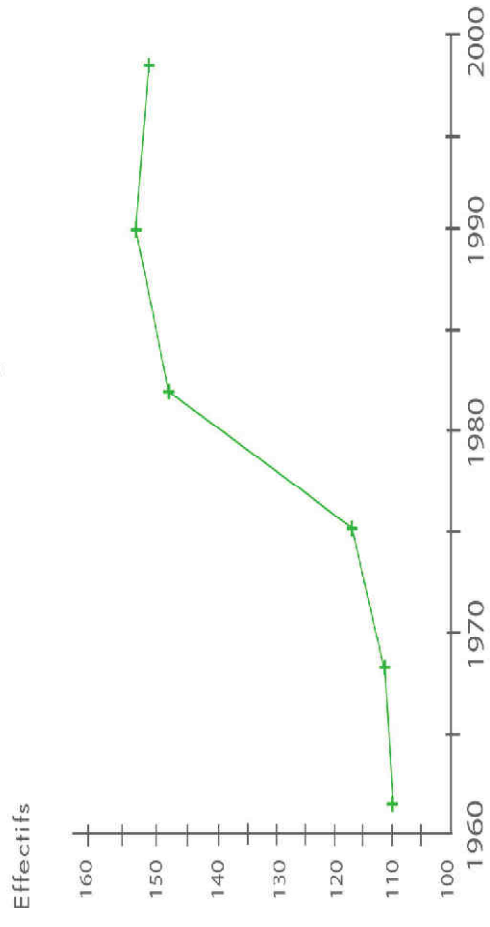
La répartition socioprofessionnelle :

L'installation du centre pour personnes handicapées a permis de créer près d'une vingtaine d'emplois à temps plein.

Il existe un camping de 33 emplacements près du bourg du village de Pierrefiche.

	Pierrefiche	Moyenne nationale
Agriculteurs	16,7 %	2,4 %
Artisans, commerçants, Chefs d'entreprise	0 %	6,4 %
Cadres, professions Intellectuelles	0 %	12,1 %
Professions intermédiaires	16,7 %	22,1 %
Employés	41,7 %	29,9 %
Ouvriers	25 %	27,1 %

Evolution des logements



ensemble des logements
Categorie socioprofessionnelle en 1999

Secteurs	Agriculteurs commerçants	artisans	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	ouvriers
Primaire	8	0	0	0	0	0
Secondaire	0	0	0	0	4	8
Tertiaire	0	0	0	8	12	0
Total	8	0	0	8	16	8

6 – Constat

La population de la commune de Pierrefiche augmente de manière constante depuis plus de vingt ans, avec un léger ralentissement de la courbe ces dernières années.

Mais l'analyse démographique démontre les tendances suivantes :

Une population vieillissante

Une augmentation du célibat chez les hommes

Une baisse importante des jeunes ménages, donc pas de renouvellement des 0-25 ans, une tranche d'âge aujourd'hui faiblement représentée

Ceci implique une augmentation du nombre de retraités et une diminution des activités économiques sur la commune.

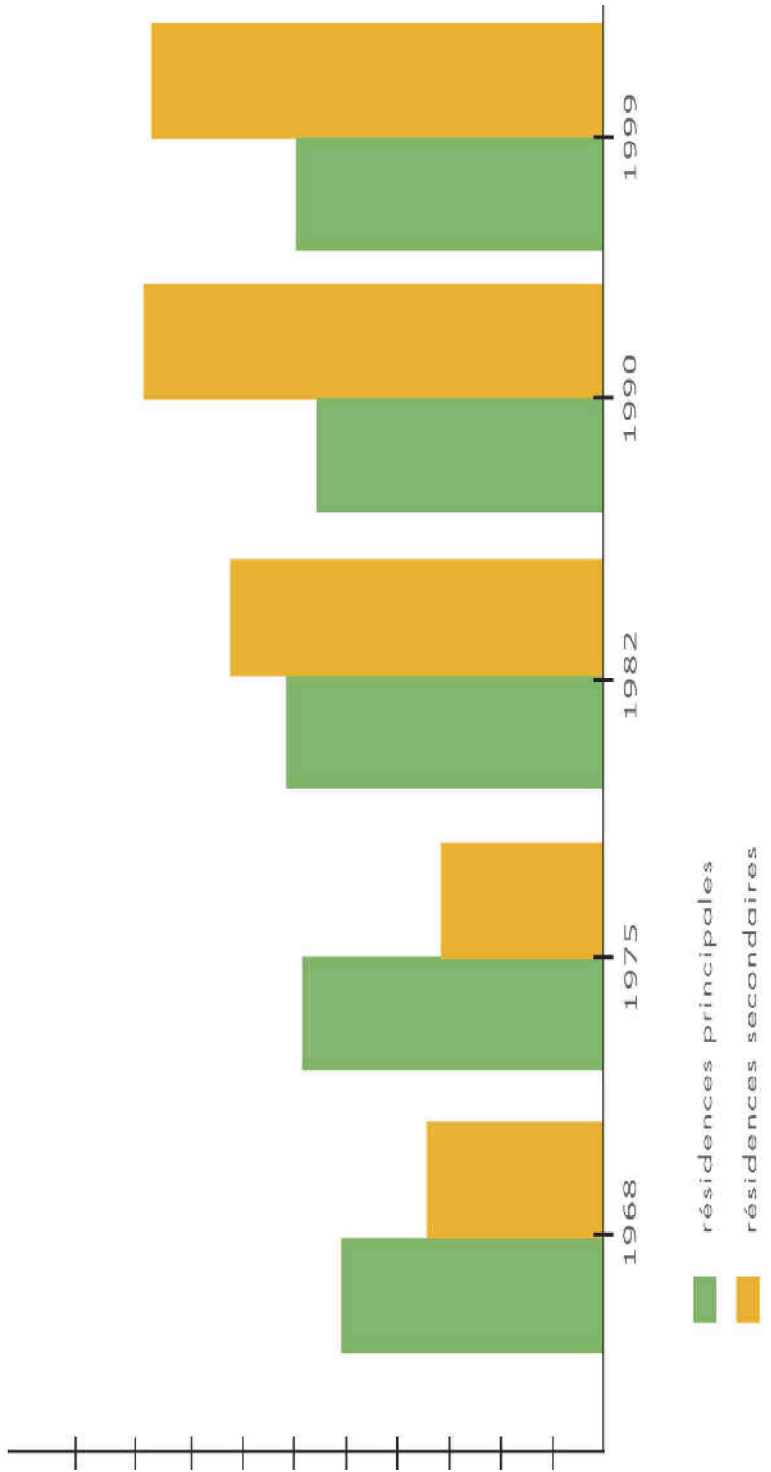
La dynamique démographique est ralentie considérablement depuis ; il est important pour l'avenir de la commune de changer ces tendances démographiques.

B – Logement

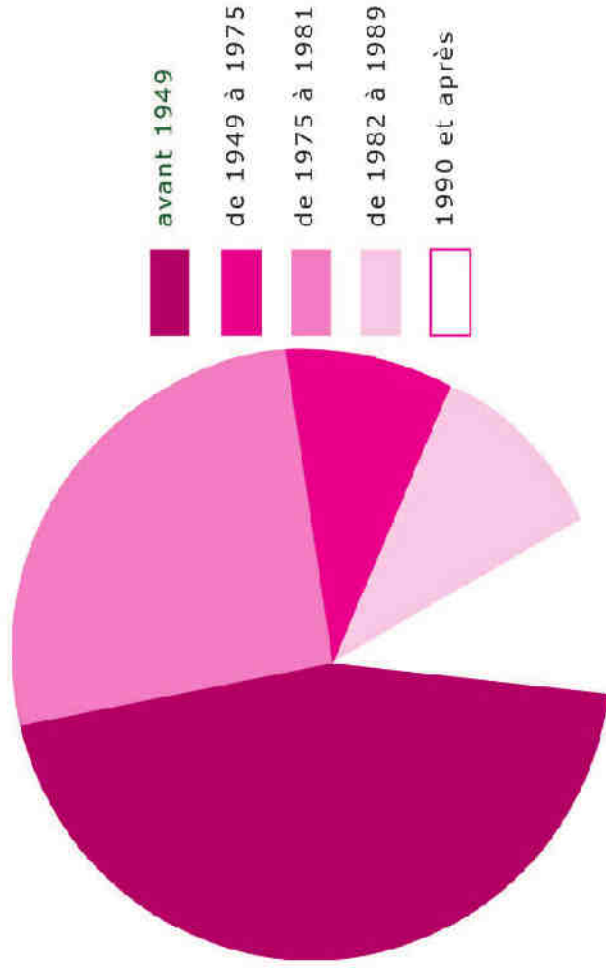
1 – Un part importante des logements résidentiels

En 1999 le nombre total de logements est de 152. Ils se répartissent de la façon suivante :

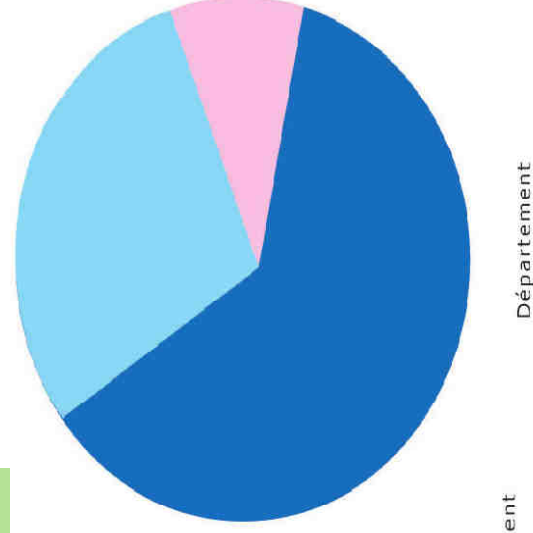
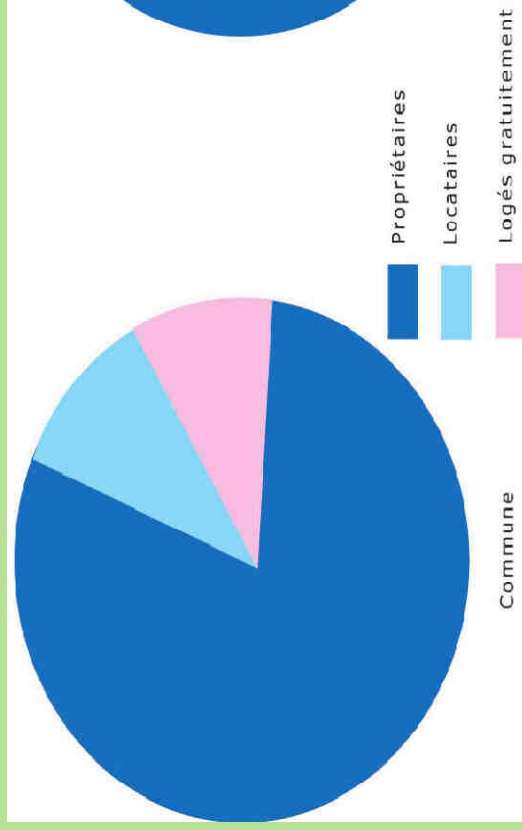
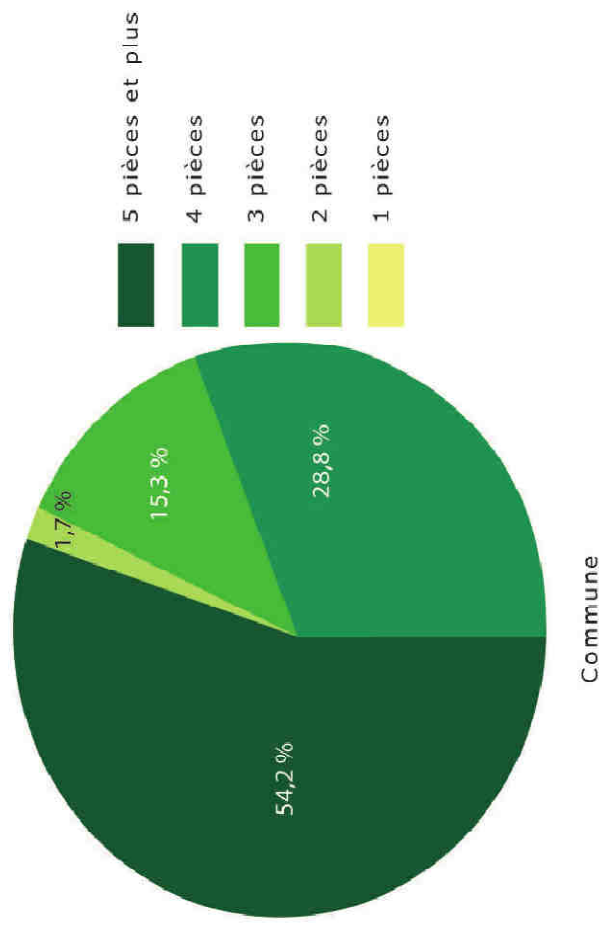
	Pierrefiche	Moyenne nationale
Résidences principales	38,8 %	83 %
Résidences secondaires	57,9 %	10,1 %
Logements vacants	3,3 %	8 %



Date de construction des logements



Partition des résidences principales en fonction du nombre de pièces en 1999



Il existe peu de logements récents et pas de lotissement. En 2005, seulement un permis de construire a été délivré (pour la chaze).

Pourtant il y a une augmentation des demandes de certificats d'urbanisme (10 en 2005 surtout à la Chaze pour des demandes de terrain constructibles pour du logement), ceci montre qu'il y a des projets d'aménagement sur le territoire communal, et que cet espace reste attractif.

98,3% des logements sont des maisons individuelles. Le dernier recensement ne mentionne pas d'appartement sur la commune.

En 1999 79,7 % sont propriétaires de leur logement contre une moyenne nationale de 55,3 %. Seulement 11,9 % sont locataires contre une moyenne nationale de 39,8 %.

En effet, 5 logements appartenant à la commune sont loués à l'année.

Le taux des personnes logées gratuitement est élevé : 8,5 %, alors que la moyenne nationale n'est que de 4,9 %. Le chiffre est lié à la présence du centre pour personnes handicapées.

Plus de la moitié des logements sont des résidences secondaires :

Un certain nombre de ces logements résidentiels étaient au départ des résidences principales que les familles ont quittées pour aller vivre ailleurs.

Mais il existe aussi des ménages venant de l'extérieur (parfois hors du département) qui investissent sur la commune pour sa qualité de vie et la présence de loisirs liés au milieu rural (pêche, chasse, randonnées, pédestres et équestres, VTT...).

Ces résidents secondaires sont représentés essentiellement par une population de retraités.

Conclusion :

les demandes et l'implantation de constructions nouvelles ont lieu sur les hameaux au nord de la commune en allant vers Langogne (La Chaze, Aurouzet, nord de Pierrefiche).

Cette partie de la commune est attractive, il serait souhaitable d'ouvrir le foncier afin de développer les zones constructibles.

2 – Des logements spacieux

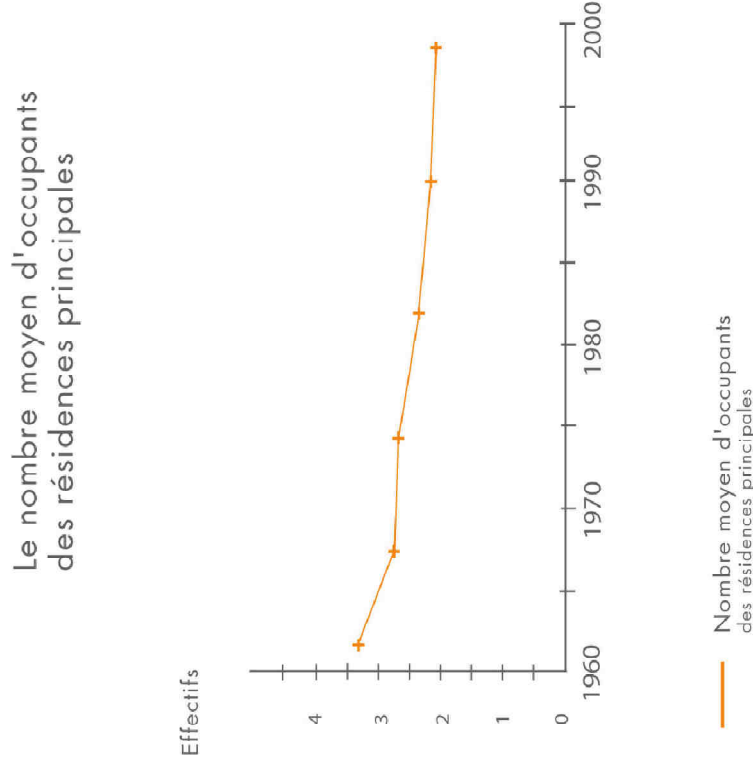
La répartition du type de logement selon leur nombre de pièces en 1999 est la suivante :

	Pierrefiche	Moyenne nationale
Studios	0 %	6,4 %
Logements 2 pièces	1,7 %	12,8 %
Logements 3 pièces	15,3 %	22,5 %
Logements 4 pièces	28,8 %	26,8 %
Logements 5 pièces ou +	54,2 %	31,5 %

La part des logements spacieux (5 pièces et +) est très élevée alors que la part des ménages de plus de 3 personnes est très faible.

Ces logements correspondent donc aux logements liés à l'activité agricole (fermes agricoles).

Les fermes étaient occupées par plusieurs générations d'une même famille. Ces grands bâtiments n'abritent aujourd'hui plus qu'une ou deux personnes.



Conclusion:

Malgré sa position péri-urbaine (à mi-chemin de Langogne et de Chateauneuf, 10 mn en voiture), la commune ne profite pas de sa position géographique, car peu de navettes «domicile/travail» ont lieu entre la commune et ces villes proches.
La commune doit tenir compte de cet avantage, quant à son développement et son aménagement urbain pour l'accueil d'une nouvelle population.

3 – Constat

Les villages sont peu peuplés, car beaucoup de fermes agricoles sont aujourd'hui peu occupées, et de plus en plus de logements sont des résidences secondaires. Cependant la commune de Pierrefiche présente un gros potentiel dans le domaine de la restauration des anciens bâtiments agricoles. Ces fermes ne sont plus adaptées à l'agriculture d'aujourd'hui.

Les prospectives et les perspectives d'évolution:

en 2007 le nombre d'habitants est de 161. Nous remarquons une légère augmentation depuis le recensement de 1999.

La population reste une population vieillissante, avec un fort taux de célibat. Le nombre de retraités baisse légèrement entre 1999 et 2007.

La part des tranches d'âge de plus de 50 ans reste fortement représentée.

D'une manière générale la tendance reste la même, peu d'actifs, donc peu de jeunes ménages viennent s'installer sur la commune.

Créer de l'activité ainsi que des services de proximité et libérer du foncier faciliterait l'installation des jeunes ménages et relancerait la dynamique démographique de la commune.

VI - ANALYSE ÉCONOMIQUE

1 – L’agriculture

Voir étude agricole du COPAGE

2 – Le tourisme rural

L’hôtel-restaurant prévoit de fermer en 2010 pour être transformé en logement d’habitation. Pourtant il représente aujourd’hui une des rares activités permanentes de la commune et le seul service de proximité de la commune.

Il existe 2 gîtes sur la commune : un au village même de Pierrefiche et l’autre sur le hameau de la Chaze.

Ensuite il y a un camping de 33 emplacements qui est ouvert 2 mois dans l’année est qui est réservé au personnel universitaire.

Il existe une exception sur la commune de Pierrefiche, en effet elle n’est pas en société de chasse, ni en société de pêche. Ces activités restent libres et génèrent donc une forte fréquentation des pêcheurs et des chasseurs.

La randonnée est un loisir bien adapté à la qualité environnementale de la commune : il existe deux circuits de P.R (Petite Randonnée) offrant ainsi une

pédestre et de VTT à la fréquentation touristique.

Un élément important est à signaler, la commune est classée en zone de revitalisation rural (ZRR), ceci donne droit aux entreprises à une défiscalisation (durant 14 ans), est devrait rendre la commune de Pierrefiche attractive pour toutes installations professionnelles.

3 – Autres activités

Pierrefiche est une paroisse où l’on donne une messe par semaine à l’église du village.

La commune possède un grand centre d’accueil aux handicapés « Arc en Ciel ». En 2007 ce centre héberge 45 pensionnaires ; ceci permet d’offrir des emplois à plein temps : près d’une vingtaine d’emploi dont quatre sont des résidents sur la commune de Pierrefiche.

Il n’y a pas d’école sur la commune et seulement 3 élèves sont scolarisés à l’école primaire de Châteauneuf de Randon.

Un ramassage scolaire est organisé quotidiennement.

Il existe 2 associations (Le comité d’association et le SUC)

Une salle pour les jeunes a été rénovée et il y a une salle des fêtes dans les locaux d’Arc en Ciel.

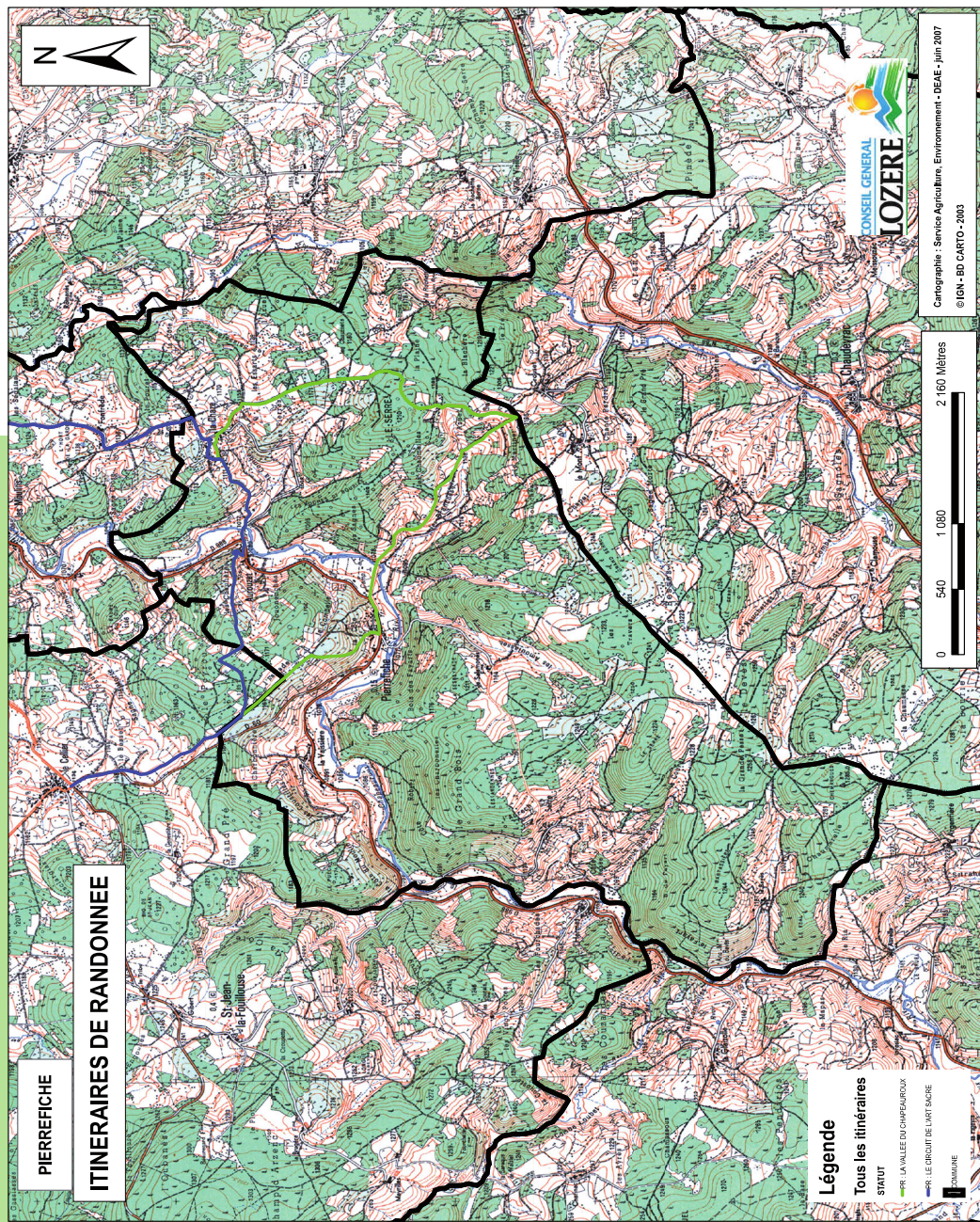
– Constat

D'un point de vue économique, la commune vit essentiellement de son centre d'accueil aux handicapés « Arc en ciel » ; l'installation de celui-ci a généré des emplois et des équipements.

Quelques autres services existent mais pour combien de temps ?

Pourtant il existe un gros potentiel dans le domaine du tourisme. La commune bénéficie d'une grande qualité paysagère et d'une offre importante de loisirs « grande nature ».

De plus, Pierrefiche reste proche de Langogne et de Châteauneuf de Randon et doit tirer partie de cette proximité.



VII – EQUIPEMENTS

1 – Voirie

La route D988 qui dessert la commune et relie la commune à Langogne et à Châteauneuf-de-Randon possède une fréquentation journalière faible : d'une moyenne annuelle journalière de 315 véhicules. Ceci représente peu de risque en matière d'accidents de la route, sur la commune. Cependant certains villages sont traversés au centre par la route ; il est donc important d'être vigilant car les piétons sont très présents et les sorties de voitures ou de véhicules agricoles sont fréquents.

Les autres villages sont desservis par des routes communales en cul-de-sac. La fréquentation de ces routes concerne uniquement les résidents des alentours. Le problème de l'enneigement est très important sur ces voiries et représente une vraie problématique pour la commune qui se retrouve une partie de l'hiver enclavé.

Ensuite la commune est concernée par le nouveau tracé de la RN88 et sa mise en 2x2 voies qui reliera Toulouse et Lyon (cependant cette tranche de travaux n'est prévu que pour 2025). Le tracé passera en limite sud-est de la commune. Il n'y aura aucune sortie directe sur la commune (la sortie la plus proche sera celle de Châteauneuf de Randon).

2 – Assainissement

Le zonage retenu par la commune est le suivant :

Assainissement collectif pour :

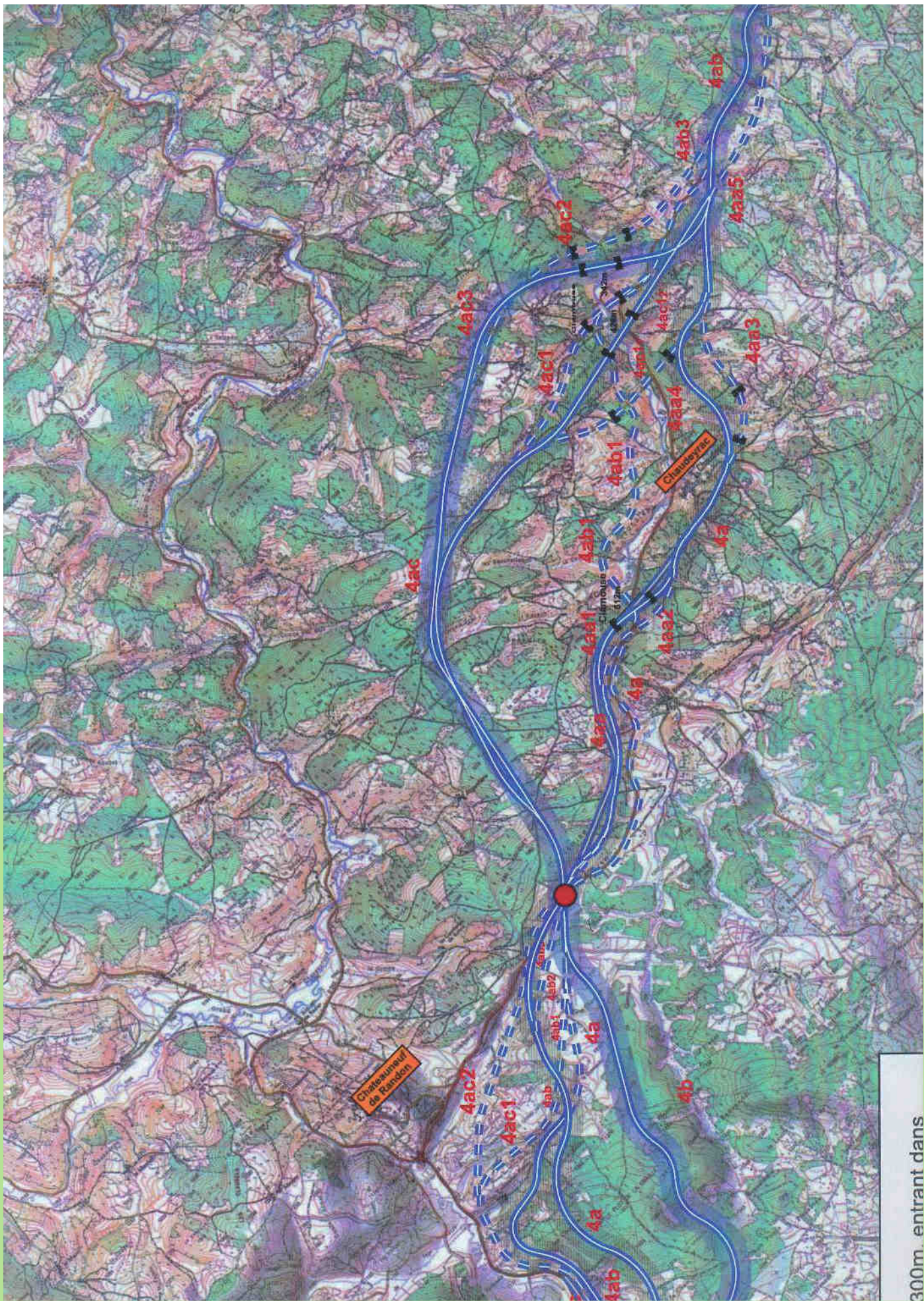
Pierrefiche (existant à entretenir)
Aurouzet (en partie) à réaliser
La Chaze (en partie) à réaliser
attention le lagunage se trouve en limite de capacité en période estivale

Assainissement non collectif pour :

Le Serre
La Vaissière
Aurouzet (en partie)
La Chaze (en partie)
Salamonès
Bavès et le moulin

– Ressource en eau

Un renforcement de l'alimentation a été réalisé sur village de Pierrefiche par un captage sur la source de Sansouze, toutefois il ne securise pas à la hauteur de ce qui était prévu, donc la plus grande vigilance doit être maintenue sur le suivi du rendement du réseau et les économies d'eau .. Aujourd'hui la source de « Amoulasse» dessert les villages de la Vaissières,

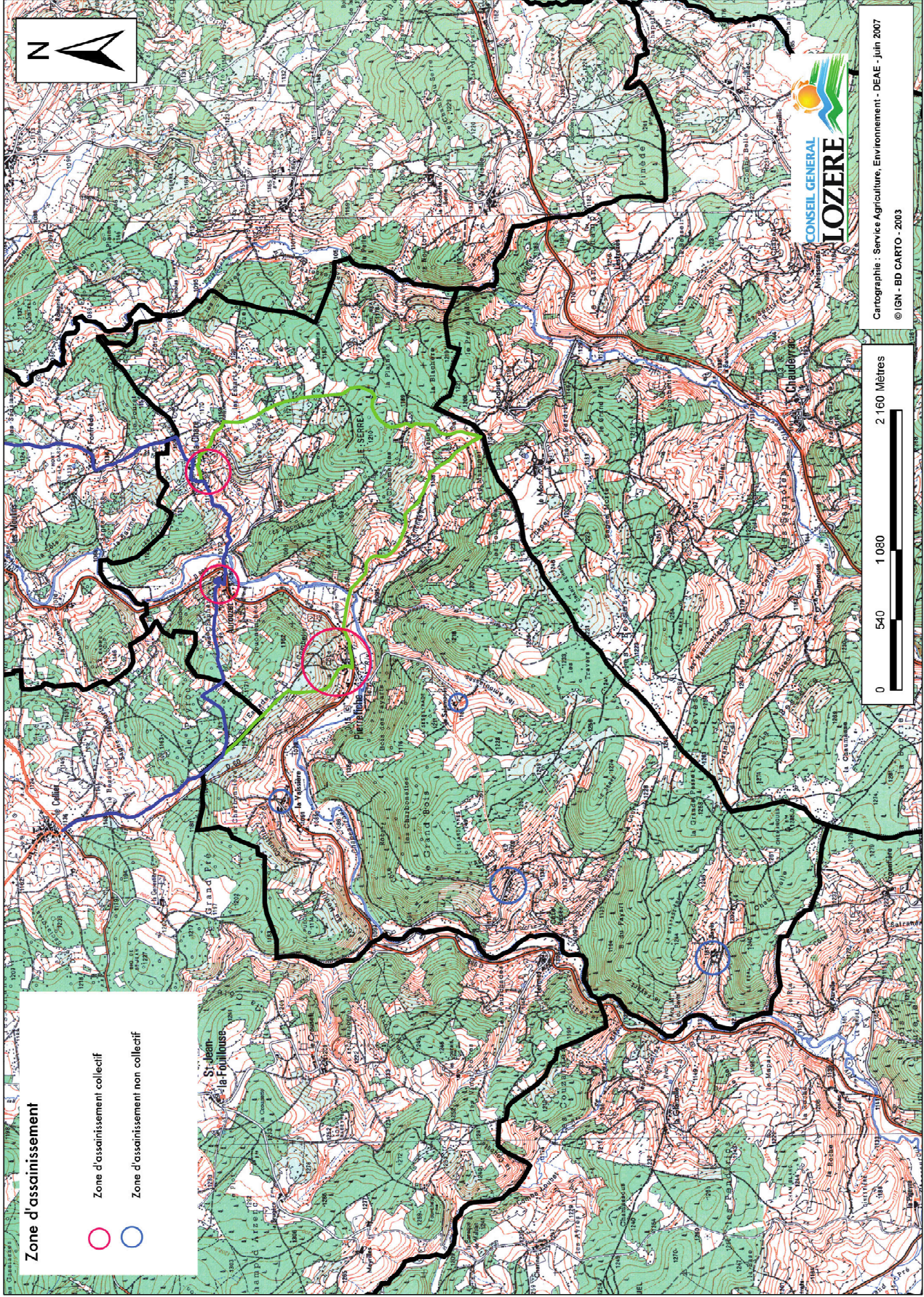


300m. entrant dans

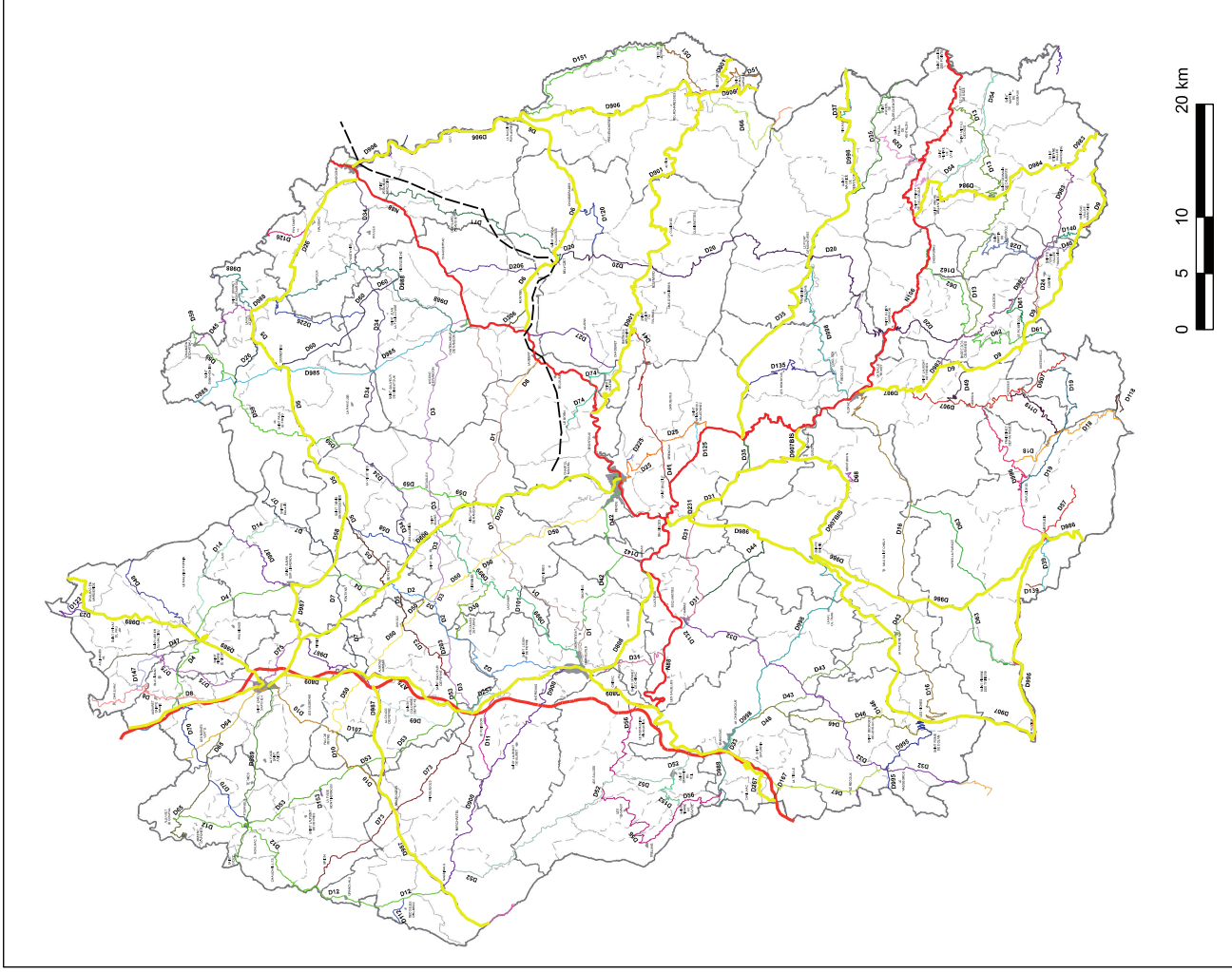


Le Chapeauroux

Carte communale Pierrefiche





RESEAU STRUCTURANT DU DEPARTEMENT DE LA LOZERE



Cartographie : Institut Français de Géographie - IUTL - 4 Juin 2007

BDPA - SCAN 94 - HOUCARTO

-  Réseau structurant
-  Réseau routier national



Salamonès et Aurouzet. .

Pour le village de la Chaze 3 petites sources communales alimentent le village.

Pour le village de Serre s'est la source communale du Serre

Pour Le Bavés et son Moulin s'est une source privée nommée la «source de la Combe».

5 - Déchets

Les ordures ménagères sont gérées par le SICTOM des Hauts Plateaux

Ensuite on trouve un unique lieu pour le tri-sélectif au village de Pierrefiche en face du camping qui est collecté par le SDEE.



Conclusion

La population de la commune augmente depuis une vingtaine d'années, mais pour lutter contre le vieillissement démographique il est nécessaire d'attirer les jeunes ménages en incitant l'installation de nouvelles activités telles que les services de proximité et en définissant des zones d'urbanisation et d'aménagement futures.

La présence d'activités telles que le centre pour handicapés « Arc-en Ciel » participe considérablement au développement de l'économie locale. Pierrefiche est classé en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ; des avantages fiscaux incitent les entreprises à s'installer sur le territoire.

L'agriculture est la principale activité de la commune, mais le nombre d'exploitants agricoles a considérablement diminué depuis quelques années. Il est important d'attirer l'installation de nouveaux agriculteurs et de diversifier les activités agricoles en tenant compte des notions d'environnement et de l'intégration paysagère.

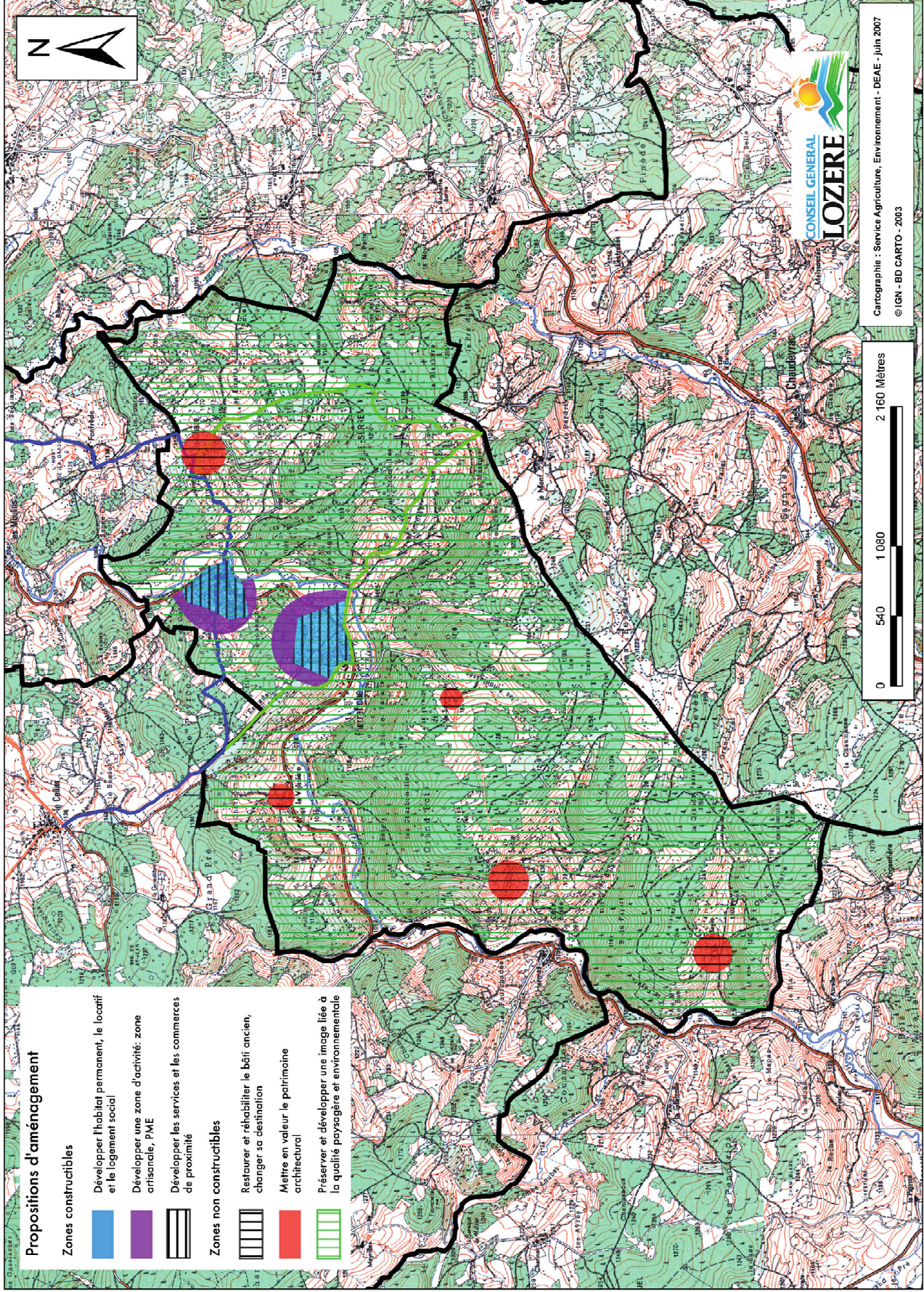
La commune présente également un patrimoine naturel préservé et une qualité paysagère remarquable. La zone est donc très attractive pour accueillir les activités dans le secteur du tourisme et des loisirs . De gros efforts ont été réalisés dans le domaine du logement et de l'habitat. La commune est bien équipée

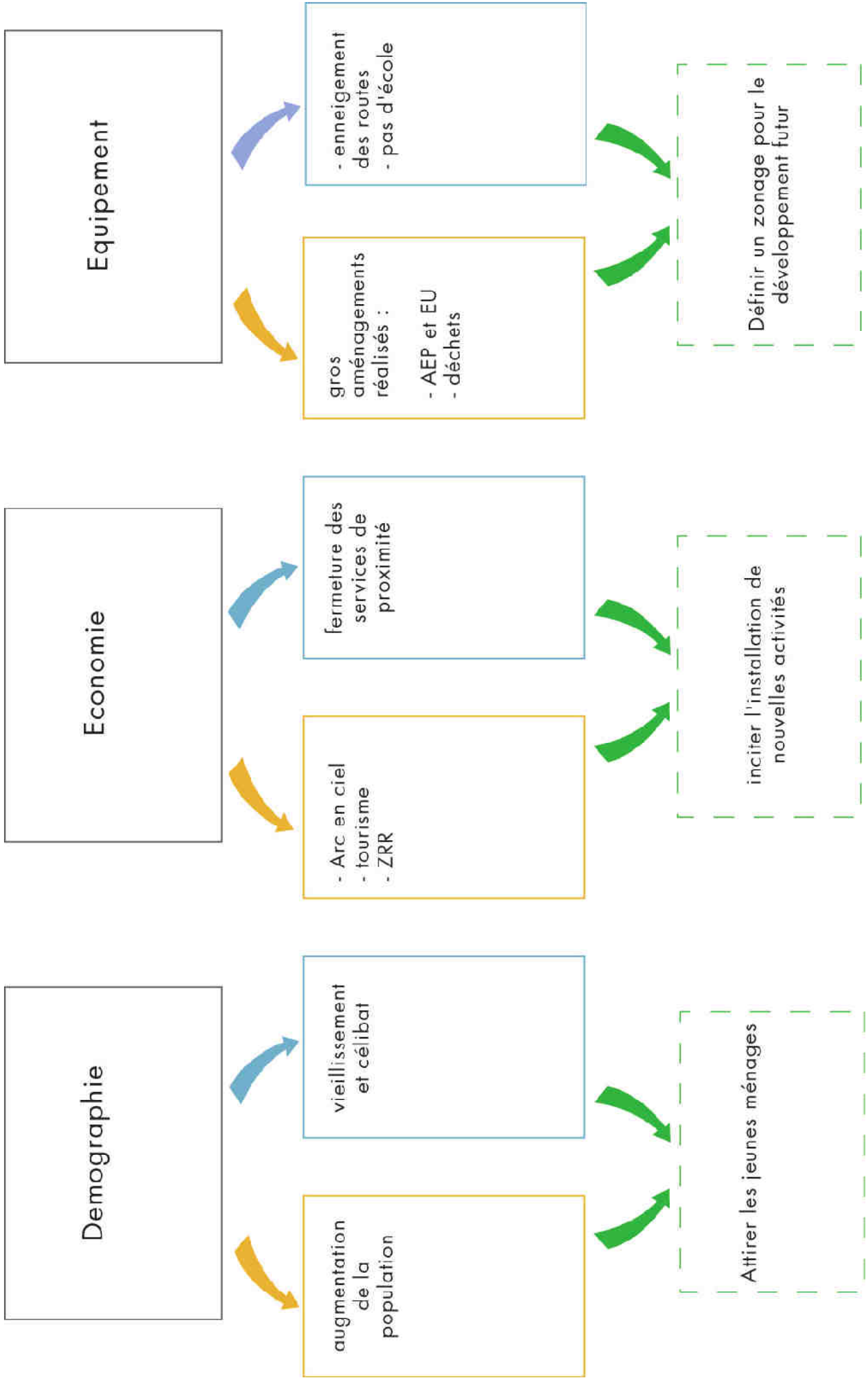
(AEP, EU, déchets...), la commune poursuit ses efforts de rénovation et de réhabilitation du bâti ancien et de mise en valeur du patrimoine architectural.

Tous les projets de développement et d'aménagement de la commune devront prendre en compte la préservation, la gestion et la conservation de la biodiversité, de la qualité paysagère et du patrimoine architectural.

La commune de Pierrefiche reste dynamique dans de multiples domaines, mais pour maintenir cette tendance et rendre le zone attractive, il est important de développer l'activité économique et de mettre en valeur les nombreux atouts que présente le territoire.

Carte communale Pierrefiche





Agriculture



paysage de qualité foçonné par l'activité agricole



- diminution du nombre d'agriculteurs
- augmentation de la taille des exploitations



- intégrer le bâti agricole
- inciter les nouveaux exploitants à s'installer
- diversifier les activités agricoles

Architecture et habitat



mise en valeur du patrimoine



- nouvelles constructions
- abandon des vieux bâtiments agricoles
- augmentation des résidences secondaires



- Réabilit  l'ancien
- définir les zones à urbaniser en fonction du paysage

Qualité paysagère et environnemental



un patrimoine naturel très préservé



pas de législation et de réglementation en matière de gestion et de protection



- Prendre en compte paysage et patrimoine naturel dans les projets d'aménagement (RN88...) et d'urbanisation



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

**ETUDE DE L'ACTIVITE AGRICOLE
PREALABLE A L'ELABORATION
DE LA CARTE COMMUNALE**

COMMUNE DE PIERREFICHE

DOCUMENT A USAGE PUBLIC

***COPAGE - Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental
et de gestion de l'espace du département de la Lozère – Novembre 2008***

SOMMAIRE

1	Contexte de l'étude et finalités	p : 3
2	Méthode et moyens mobilisés	p : 3
3	Evolution de l'activité agricole sur la commune de Pierrefiche de 1979 à nos jours	p : 3
3 - 1	Evolution du nombre des exploitations agricoles	p : 4
3 - 2	Evolution de la surface exploitée sur la commune de Pierrefiche	p : 5
3 - 3	Evolution des productions sur la commune de Pierrefiche	p : 7
4	Exploitation des surfaces de la commune par les agriculteurs	p : 9
5	Problématiques des systèmes d'exploitation sur la commune de Pierrefiche	p : 10
6	Pérennité et perspectives des exploitations agricoles sur la commune de Pierrefiche	p : 11
6 - 1	Préconisations préalables	p : 11
6 - 2	Pérennité et perspectives des exploitations agricoles	p : 12
6 - 3	Eléments cartographiques	p : 13

1 - Contexte de l'étude et finalités

La commune de Pierrefiche est une commune rurale où l'activité agricole, activité économique principale, assure également la gestion du territoire communal, l'ouverture de l'espace et la qualité des paysages.

Par son action d'expertise en matière de gestion de l'espace, le COPAGE propose ici l'étude de l'activité agricole en identifiant les différents systèmes de production présents, leurs évolutions et perspectives de développement et les espaces mis en valeur par l'agriculture au sein du territoire communal.

L'objectif est de renseigner la commune et le bureau d'étude accompagnant celle-ci dans l'élaboration de sa carte communale, sur la mobilisation spatiale du territoire mais également de recenser le bâti agricole existant, les périmètres d'inconstructibilité (du fait de la proximité de l'activité d'élevage), les projets et besoins des exploitations afin de rendre compte à l'échelle de l'espace communal de la composante agricole.

2 - Méthode et moyens mobilisés

Vingt exploitations agricoles ont été identifiées mobilisant des terres sur l'espace communal de Pierrefiche ; chacune opérant de façon différente selon le fonctionnement et type de production. Les agriculteurs ont tous été contactés (envoi d'un questionnaire suivi d'un rendez-vous téléphonique), 11 d'entre eux ont fait l'objet d'un entretien individuel particulier (les 9 agriculteurs de la commune et 2 ayant leur siège à l'extérieur).

Le COPAGE remercie les agriculteurs pour leur participation active.

N.B. Les nouvelles informations récoltées et rassemblées dans le présent rapport ne peuvent être considérées exhaustives, l'identification complète des agriculteurs et certaines informations devant rester confidentielles.

3 - Evolution de l'activité agricole sur la commune de Pierrefiche de 1979 à nos jours

Selon les chiffres du dernier Recensement Général Agricole (R.G.A) réalisé en 2000, la Superficie Agricole Utile (S.A.U) représente **1124 ha**, soit **67% du territoire communal** de Pierrefiche. Le nombre total d'exploitations recensées est de 12 unités dont 9 sont considérées comme professionnelles, c'est à dire, selon la définition du R.G.A, les exploitations avec au minimum 0,75 Unité de Travail Agricole (U.T.A) et une marge brute standard égale ou supérieure à 12 hectares équivalent blé.

L'enquête COPAGE 2007 a identifié **9 exploitations agricoles locales** (ayant leur siège sur la commune) et **11 exploitations agricoles extérieures** mettant en valeur les surfaces labourables et pastorales de Pierrefiche.

3 - 1 Evolution du nombre des exploitations agricoles

✓ Les exploitations ayant leur siège sur la commune

De 1979 à 2000, le nombre d'exploitations professionnelles est relativement stable, contrairement à celui des autres exploitations qui n'a eu de cesse de diminuer.

	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	9	10	9
Autres exploitations	11	5	3
Toutes exploitations	20	15	12
Exploitations de 50 ha et plus	9	10	8

Tableau 1 : Evolution du nombre des exploitations de 1979 à 2000 – R.G.A 2000

En 2007, l'enquête dénombre 9 exploitations locales dont 8 ont plus de 50 ha. Ils sont 6 chefs d'exploitation « *agriculteur à titre principal* », les 3 autres ayant une double activité.

Par ailleurs, depuis 1979, le statut juridique des exploitations agricoles évolue. En effet, la création de la première forme sociétaire date de 1985 : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC). En 1994 et 2004, deux autres GAEC vont voir le jour sur la commune de Pierrefiche.

Aujourd'hui, la commune de Pierrefiche compte : 3 GAEC, 3 exploitations agricoles individuelles à titre principal, 3 exploitations agricoles individuelles à titre secondaire (ou double activité). Elles se répartissent ainsi sur le territoire :

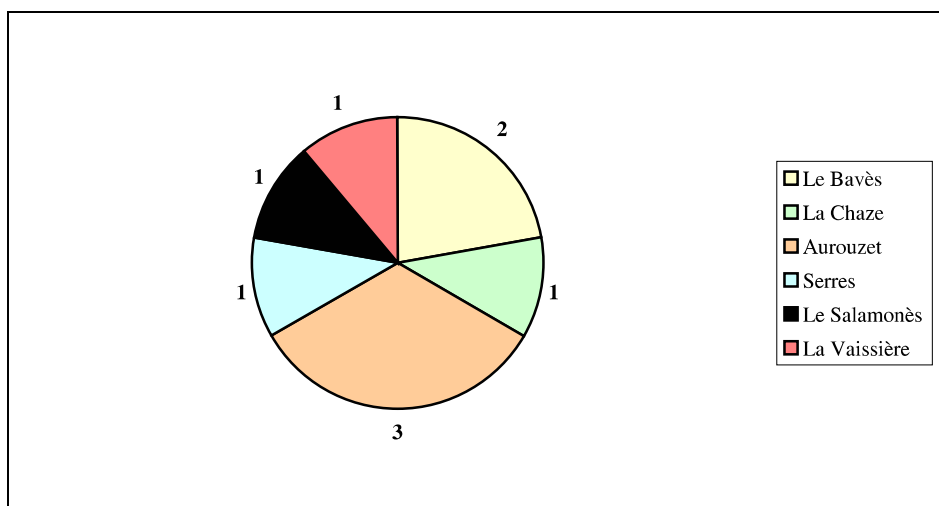


Figure 1 : Répartition par secteur des agriculteurs de la commune – COPAGE 2007

Ce sont **10 personnes** qui travaillent à temps plein au fonctionnement de ces 9 exploitations agricoles ; les 3 agriculteurs à titre secondaire y consacrant un temps partiel. La **main d'œuvre familiale** est présente, notamment sur les exploitations des doubles actifs et GAEC, avec quelques appels ponctuels de main d'œuvre salariée saisonnière.

✓ Les exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur de la commune

Il n'existe pas d'historique concernant l'évolution de la venue des exploitations extérieures sur la commune. D'après l'enquête COPAGE 2007, actuellement ce sont 2 exploitations sous forme sociétaire (GAEC) et 9 exploitations individuelles qui mettent en valeur des terres sur le territoire de Pierrefiche.

Elles proviennent de 8 communes : Saint Jean La Fouillouse, Châteauneuf de Randon, Gabrias, Malzieu Forrain, Langogne, Rocles, Badaroux, Chaudeyrac.

3 - 2 Evolution de la surface exploitée sur la commune de Pierrefiche

En corrélation avec la diminution globale du nombre d'exploitations, la S.A.U mobilisée par les agriculteurs régresse. L'augmentation en surface des exploitations professionnelles (de 89 ha à 127 ha en 20 ans) ne compense pas la perte de surface agricole liée à la disparition des petites structures.

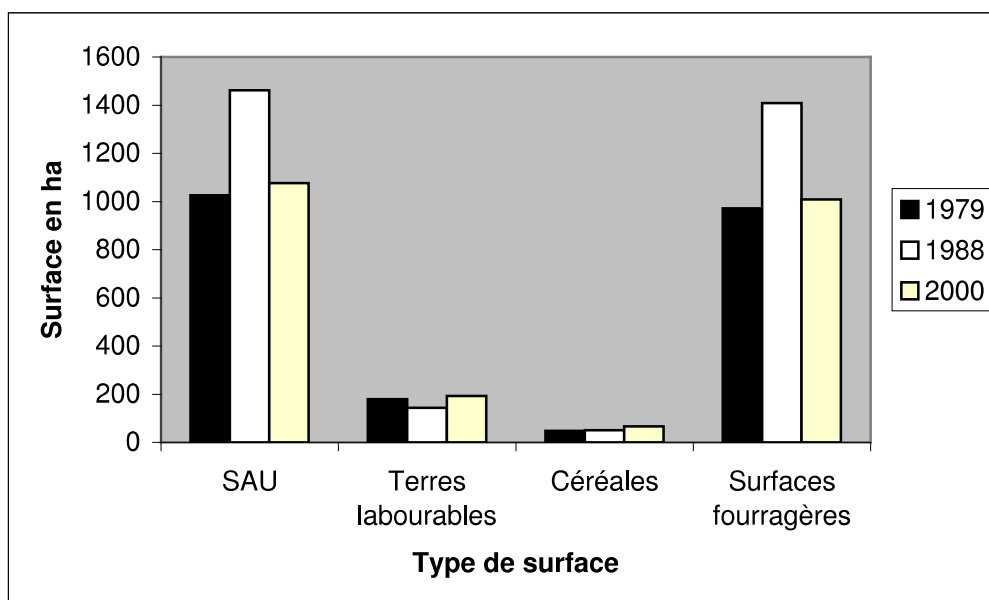


Figure 2 : Evolution des différents types d'assolement sur la commune de Pierrefiche – R.G.A 2000

La figure 2 dresse le constat d'une diminution notable des surfaces fourragères depuis 1988. A l'inverse, les terres labourables, notamment celles en céréales, voient leur superficie augmenter ces 2 dernières décennies. Les défriches suivies de remises en culture ont permis aux agriculteurs de gagner en surface de récolte.

D'après l'enquête, en 2007, les agriculteurs locaux et extérieurs mettent en valeur au moins **991 ha** de surfaces labourables et pastorales sur la commune de Pierrefiche (toute provenance confondue). Ils disposent d'une surface moyenne de **118 ha** répartie sur Pierrefiche et sur d'autres communes plus ou moins éloignées.

✓ Surfaces des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune

La surface moyenne des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune est de **144 ha** (échelonnée de **27 ha à 260 ha**). Elles mettent en valeur près de **819 ha** de l'espace communal de Pierrefiche, répartis comme indiqué sur la **Figure 3**.

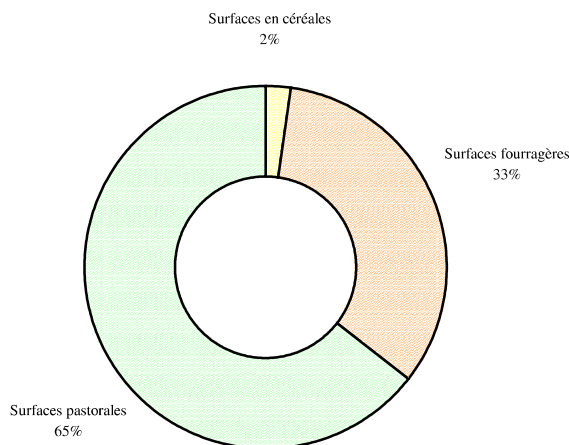


Figure 3 : Proportion des types de surfaces mobilisés sur la commune par les agriculteurs habitant Pierrefiche.

Les 9 fermes locales mobilisent également des terres à l'extérieur. Ainsi, ce sont **482 ha** qui sont exploités sur les communes de Chaudeyrac, Châteauneuf, Saint Jean La Fouillouse, Arzenc de Randon, l'Espéron et jusqu'à Nîmes.

Plus du tiers des surfaces nécessaires à la pérennité des exploitations locales se trouvent à l'extérieur du territoire communal de Pierrefiche, compliquant la circulation des animaux ou engins et allongeant les temps de parcours.

✓ Surfaces des exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur de la commune

La surface moyenne des exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur de la commune est de **97 ha** (échelonnée de **28 à 216 ha**). Elles mettent en valeur près de **172 ha** de l'espace communal de Pierrefiche, répartis comme indiqué sur la **Figure 4**, soit **16 ha** en moyenne par exploitation extérieure. Les proportions relevées sont relativement proches de celles des exploitants de la commune.

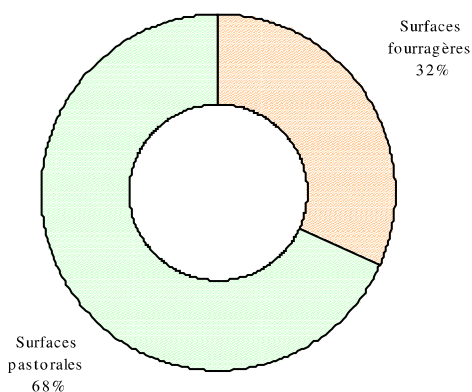


Figure 4 : Proportion des types de surfaces mobilisés sur la commune par les agriculteurs venant de l'extérieur.

Près de **83%** de la surface agricole de la commune est mobilisée par les exploitations locales. Toutefois, l'importance des terres de Pierrefiche est non négligeable pour le fonctionnement des exploitations extérieures comme le précise le **tableau 2**. Les surfaces utilisées se dispersent sur l'ensemble du territoire communal.

Pourcentage des terres de l'exploitation se trouvant sur Pierrefiche	Nombre d'exploitations concernées	Pourcentages réels
de [1 à 10] %	3	8 / 8 / 9
de [11 à 20] %	3	12 / 13 / 19
de [21 à 40] %	5	21 / 21 / 23 / 26 / 40

Tableau 2 : Importance des surfaces exploitées sur Pierrefiche pour les exploitations extérieures.

Les espaces pastoraux accueillent les troupeaux en période d'estive (bovins essentiellement). La qualité et la surface des **terres labourables** exploitées contribuent à **l'autonomie fourragère** des exploitations.

La cartographie format A0 intitulée '*Commune de Pierrefiche - Interprétation zonages*' récapitule suite aux enquêtes les zones pastorales, labourables et forestières à l'échelle communale.

3 - 3 Evolution des productions sur la commune de Pierrefiche

A l'image de ce qui s'observe sur le département et notamment en Margeride, la production 'bovin lait' est en régression sur la commune de Pierrefiche. Les quotas laitiers, la main d'œuvre moins nombreuse, la pénibilité de l'astreinte sont autant de facteurs qui contribuent au passage de troupeaux laitiers en allaitants. La production ovine, également en difficulté, voit le nombre de ses exploitants diminuer.

L'évolution des élevages locaux sur Pierrefiche est décrite dans le tableau ci-contre.

		<i>sources</i>		<i>R.G.A 2000</i>			<i>COPAGE</i>
Productions *	Indicateurs	1979	1988	2000	2007		
'Bovin lait'	Nombre d'exploitations	12	10	4	2		
	Nombre d'animaux	146	157	90	59		
'Bovin viande'	Nombre d'exploitations	7	3	7	6		
	Nombre d'animaux	52	100	183	281		
'Chevaux'	Nombre d'exploitations	5	3	3	3		
	Nombre d'animaux	13	5	7	23		
'Ovin viande'	Nombre d'exploitations	?	4	3	1		
	Nombre d'animaux	?	569	566	110		

* une exploitation locale pouvant associer deux types de production

Tableau 3 : Evolution des productions et cheptels des exploitations locales. (pour cheptels, chiffres indicatifs)

✓ Productions actuelles

Se maintiennent les productions équinés, 'bovin viande' et les structures mixtes. Les types de production recensés sur la commune de Pierrefiche sont récapitulés dans le **tableau 4**.

Nombre et type de production	Productions	Filières d'écoulement
2 équins strictes	<ul style="list-style-type: none"> poulains et chevaux de trait 	<u>poulains et chevaux</u> : vente directe, maquignon, marché
2 'bovin viande' strictes	<ul style="list-style-type: none"> broutards broutards + engraissement long 	<u>veaux, broutards, engraissement</u> : vente directe, SARL AURAND, maquignon, société de vente propre à l'exploitation
2 mixtes 'bovin viande' et 'bovin lait'	<ul style="list-style-type: none"> veaux (5 semaines) + lait broutards + engraissement long + lait 	
2 mixtes 'bovin viande' et 'ovin viande'	<ul style="list-style-type: none"> broutards + agneaux engraisés broutards + agneaux engraisés ELOVEL 	<u>agneaux engraisés</u> : vente directe, COBEVIAL
1 mixte équin et 'bovin viande'	<ul style="list-style-type: none"> broutards et poulains 	<u>lait</u> : S.A de collecte 'Fraival' (groupe 3A), transformation " les fromagères Occitanes ".

Tableau 4 : Nombre, type de production et filières d'écoulement des exploitations locales de Pierrefiche.

Les exploitations extérieures sont elles aussi majoritairement tournées vers la production 'bovin viande', on rencontre toutefois 3 exploitations laitières.

Ce sont :

- 3 exploitations 'bovin lait' strictes,
- 3 exploitations 'bovin viande' strictes,
- 2 exploitations équinés strictes,
- 2 exploitations mixtes 'bovin lait' et 'bovin viande',
- 1 exploitation mixte 'bovin viande' et 'ovin viande'.

✓ Spécificités de production : deux IGP sur le territoire communal



Le **tableau 4** indique la production d'agneaux ELOVEL. Ceux-ci sont issus exclusivement de brebis et de béliers sélectionnés dans la race rustique «Blanche du Massif Central». Ils sont nourris du lait de leurs mères avec lesquelles ils vivent en permanence. Elevés «sous la mère», ils reçoivent en complément des fourrages et des aliments à base de céréales. C'est munis d'un certificat d'origine individuel, attestant de leur qualité, qu'ils sont ensuite acheminés en l'état frais jusqu'au consommateur.

L'agneau de Lozère ELOVEL a obtenu une Certification de Conformité Produit ainsi que l'Identification Géographique Protégée (I.G.P.).



La commune de Pierrefiche est également dans située en zone d'Identification Géographique Protégée Génisse 'Fleur d'Aubrac'. Elle désigne la production de génisses élevées selon les méthodes traditionnelles des zones de montagne.

Issues de mère Aubrac et de père Charolais, celles-ci sont alimentées par les fourrages et céréales issus de l'exploitation (à l'exclusion du maïs). La sélection des carcasses obéit à des critères stricts de poids, de conformation et d'état d'engraissement. Comme l'agneau de Lozère ELOVEL, la génisse Fleur d'Aubrac a obtenu une Certification de Conformité Produit ainsi que l'Identification Géographique Protégée (I.G.P.).

4 - Exploitation des surfaces de la commune par les agriculteurs

Sur la commune, l'amélioration foncière est rendue difficile du fait d'un **morcellement parcellaire** important. Les échanges permettant d'outrepasser cet handicap restent peu nombreux et ne sont pas facilités par le statut de fermier de certains agriculteurs.

Toutefois ceux-ci ont engagé des travaux de **remise en culture** suite à des défriches associés à du dérochage. Des chantiers de ce type sont toujours en cours ou en projet. Ils sont renseignés sur la cartographie intitulée '*Exploitation des surfaces de la commune par les agriculteurs*'.

L'élagage, la pose de clôture, le gyrobroyage, le dérochage constituent l'essentiel des **travaux d'entretien réguliers** des agriculteurs sur Pierrefiche. Les drainages réalisés sont généralement assez anciens (une vingtaine d'années).

Par ailleurs, sur les 20 exploitations enquêtées, au moins 13 (dont 6 exploitations locales) se sont engagées à mettre en place des pratiques agricoles particulières en contrepartie d'une **Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE)**. Cette proportion indique une volonté de mise en valeur de terres pour le maintien et la pérennité de l'activité agricole dans une démarche agri-environnementale. La cartographie '*Exploitation des surfaces de la commune par les agriculteurs*' spatialise à titre indicatif les surfaces ayant fait ou faisant l'objet d'un contrat agri-environnemental recensées lors de l'enquête COPAGE 2007. (N.B. inventaire ne pouvant être considéré exhaustif).

Selon les surfaces, les mesures de contractualisation diffèrent :

Type de surface	Mesure contractualisée
Surfaces fauchées	action 20A , gestion extensive des prairies (limitation des épandages)
Pâtures fauchables	action 20B , gestion extensive des prairies (limitation des épandages)
⇒ Obligation de la tenue d'un cahier d'épandage et de fertilisation à l'échelle de l'exploitation	
Surfaces pastorales	action 19A (sols acides) action 19B (sols calcaires) action 19C (zones sèches)
⇒ Obligation de la tenue d'un carnet de pâturage à l'échelle de l'exploitation	

Concernant les aménagements et travaux à venir, **l'entretien des surfaces** et le **maintien du potentiel fourrager** sont le plus souvent cités. Certains ont également l'intention de remettre en culture, exploiter davantage la forêt ou drainer.

5 - Problématiques des systèmes d'exploitation sur la commune de Pierrefiche

Au travers des enquêtes, les agriculteurs ont fait part de certaines remarques et inquiétudes concernant le fonctionnement de leur système d'exploitation. Elles concernent principalement la circulation sur la commune, le foncier et les aspects réglementaires.

- **Problématique 'accès et circulation'**

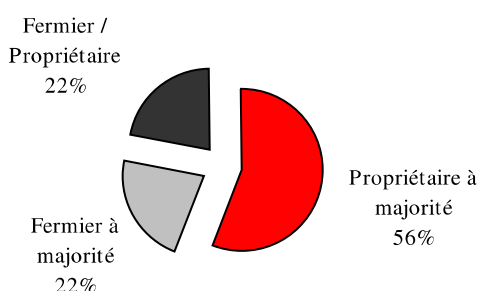
Le terrain accidenté associé à un maillage étroit de chemins rend difficile l'accès à certaines parcelles, notamment pour les engins. Les agriculteurs ont également souligné le manque d'entretien de certains d'entre eux.

Problème constaté	Nombre d'agriculteurs à l'avoir évoqué
Difficulté d'accès	3
Faible largeur des chemins	6
Manque d'entretien des chemins	8

La circulation des animaux est journalière pour les troupeaux laitiers sur les estives et espaces de fauche (regain) proches de l'exploitation. (hameaux d'Aurouzet et de la Vaissière).

- **Problématique 'foncier'**

L'exploitation des surfaces par les agriculteurs est profondément liée au mode de faire-valoir. Près de la moitié des agriculteurs enquêtés est fermier, constituant parfois un facteur limitant de la valorisation des terres.



En effet, la complexité et la multiplication des statuts (location, indivision, échange verbal...), associées pour certains à une communication difficile avec les propriétaires, parviennent à contraindre voire bloquer l'amélioration de l'outil de travail. A cette dimension administrative s'ajoute un handicap spatial : le morcellement.

Problème constaté	Nombre d'agriculteurs à l'avoir évoqué
Morcellement important	5
Complexité des modes de faire-valoir	6

- *Aspects réglementaires*

L'adaptation des bâtiments agricoles doit obéir à la réglementation en vigueur. De leur côté les agriculteurs souhaitent que soit **respectée la règle de réciprocité** qui encadre l'installation d'un tiers à proximité d'un bâtiment d'élevage. (6 - 1 Préconisations préalables)

Par ailleurs, l'enquête a permis de recueillir les craintes des agriculteurs concernant le passage de terres labourables en terres **constructibles**, la perte de tranquillité ou l'incertitude du tracé de la **RN88** sur la commune de Pierrefiche.

6 – Pérennité et perspectives des exploitations agricoles sur la commune de Pierrefiche

6 - 1 Préconisations préalables

Sur les 9 exploitations se trouvant sur le territoire communal, 7 sont soumises au **Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D)**. D'une façon générale, il définit les distances d'éloignement à respecter vis à vis des habitations des tiers aussi bien pour l'implantation des bâtiments d'élevage que pour leurs annexes : fosse à lisier, aire à fumier, silo couloir.

Pour les exploitations bovines, porcines ou avicoles, à partir d'un certain nombre d'animaux, ce n'est plus le R.S.D qui s'applique, mais la réglementation des Installations Classées pour l'Environnement (I.C.P.E) avec des distances d'éloignement supérieures à celles du R.S.D pour certains équipements de l'exploitation. C'est le cas pour les 2 autres exploitations de la commune de Pierrefiche.

La Loi d'Orientation Agricole de Juillet 1999 a introduit la « **règle de réciprocité** » : L'implantation de constructions de tiers doit respecter la même règle de distance qui s'impose à l'installation agricole.

Cette loi, du fait de la présence de bâtiments d'élevage à l'intérieur des hameaux ou villages, est très vite apparue contraignante et d'une application complexe dans les zones à vocation d'élevage.

En Décembre 2000, la Loi de Renouveau Urbain introduit une **possibilité de dérogation** à la distance d'éloignement, après consultation de l'avis de la Chambre d'Agriculture. Par ailleurs, la loi précise que les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être élaborés en veillant à mesurer l'espace urbanisé et préserver au mieux les espaces agricoles.

Ainsi sur la commune de Pierrefiche, les bâtiments d'élevage en présence engendrent un **périmètre de 50 mètres** (pour les 7 sous le R.S.D) ou de **100 mètres** (pour les 2 I.C.P.E) vis à vis de l'installation de tiers et réciproquement.

Les pages suivantes localisent par hameau agricole, les bâtiments existants, les changements d'affectation éventuels, les périmètres induits et les projets des agriculteurs ayant leur siège ou non sur la commune de Pierrefiche.

L'inventaire exhaustif auprès des 20 agriculteurs enquêtés permet la connaissance des contraintes et besoins des exploitations agricoles en vue d'une prise en compte dans le document d'urbanisme.

D'une manière générale, même si l'agriculteur n'a pas de projet précis au moment de l'enquête, il est préférable de ménager une zone constructible autour des bâtiments existants de sorte à permettre l'évolution de l'exploitation présente (celle-ci devant prendre en compte la distance des bâtiments de tiers).

6 - 2 Pérennité et perspectives des exploitations agricoles

Evaluer la pérennité des exploitations agricoles est une analyse difficile car elle est étroitement liée au contexte économique et social. Toutefois, certains indicateurs peuvent être relevés dans un but prospectif. L'âge moyen des exploitants est de 47 ans.

Quatre tendances se distinguent :

- *exploitation à titre secondaire amenée à se développer (1)*

C'est le cas d'une exploitation sur la commune. L'agriculteur double actif souhaite donner davantage d'importance à son activité d'élevage et développer un projet d'accueil.

- *exploitation à titre secondaire en régime de croisière (2)*

C'est le cas des deux autres exploitations à titre secondaire sur la commune.

- *exploitation à titre principal en régime de croisière (5)*

On distingue une exploitation sans repeneur dont la pérennité est menacée par l'aspect foncier. Pour que l'exploitation soit viable, il faudrait qu'elle soit reprise telle qu'elle.

Les 3 autres exploitations en régime de croisière sont considérées pérennes. Les chefs d'exploitation ont moins de 55 ans et les structures sont viables.

Le chef d'exploitation de la 5^{ième} ferme a plus de 55 ans et son neveu projette de reprendre les terres et bâtiments. Ainsi la pérennité est assurée.

- *exploitation à titre principal en développement (1)*

Une exploitation est considérée en développement du fait de la création récente du GAEC et de l'installation du fils.